

RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

COMITÉ RÉGIONAL

POUR

L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COLLOQUE CONNAITRE L'EMPLOI

EN ILE-DE-FRANCE

MAI 1989

C.R.I.E.S.

**COLLOQUE CONNAITRE L'EMPLOI
EN ILE-DE-FRANCE**

MERCREDI 10 MAI 1989

14 heures 30

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

SOMMAIRE :

- * le CRIES : son rôle et ses missions
- * ouverture du colloque
 - E. MALINVAUD professeur au Collège de France
 - A. de LEYSSAC président du CRIES

PREMIERE PARTIE :

- * Estimer l'emploi G. DESPLANQUES
(INSEE D.R. de PARIS)
- * Mesurer le chômage C. LAGARRIGUE
(Directeur régional du travail
et de l'emploi)
- * Evaluer les taux de chômage O. MARCHAND
(INSEE D.G.)
- * Débat

DEUXIEME PARTIE :

- * Assurer la cohérence des diverses données
 - . migrations alternantes et marché du travail JJ RONSAC
(IAURIF)
 - . population active G. DESPLANQUES
(INSEE D.R. de PARIS)
- * Décrire les structures de l'emploi
 - . qualification : fonctions - secteur d'activité A. NEVEU
(DREIF)
 - . localisation A. RIST
(DREIF)
- * Intervention de M. O. PHILIP Préfet de Région
- * Débat (2ème partie)

BIBLIOGRAPHIE

LE CRIES : SON ROLE ET SES MISSIONS

LE CRIES : lieu de rencontre de l'offre et de la demande d'information économique et sociale

La création du C.R.I.E.S., Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale, a été décidée par le Conseil régional en novembre 82 lors du débat portant sur la situation économique de l'Ile-de-France, et ce à la suite d'un voeu émis par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

Sa mise en place a été confiée au Comité économique et social en février 1985 et son installation par le Président COURBEY a eu lieu en octobre 1985. Son existence a été officialisée par la convention signée le 26 juin par le préfet de région, Monsieur O. PHILIP et par le président du conseil régional Monsieur KRIEG.

Il existe actuellement un CRIES dans deux autres régions : Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées. Le CRIES créé en Lorraine a cessé ses activités.

LES MISSION DU CRIES

Elles sont définies par une circulaire inter-ministérielle du 25 juin 1984 :

- **recenser les besoins** des utilisateurs d'informations économiques et sociales grâce à la mise en présence des producteurs et utilisateurs : élus, responsables administratifs, chefs d'entreprise, responsables de syndicats, mouvements associatifs, universitaires, journalistes...
- **évaluer la manière de satisfaire ces besoins** : adaptation des travaux statistiques nationaux, mobilisation des sources d'information non encore utilisées pour l'élaboration de statistiques, réalisation d'enquêtes spécifiques.
- **établir des priorités et formuler des recommandations** qui sont adressées aux organismes régionaux de production d'information et au CNIS, Conseil national de l'information statistique, en vue de la prise en compte des dimensions régionales et locales dans l'établissement des programmes nationaux de production statistique.
- **améliorer l'information** sur les études économiques et sociales intéressant la région.

COMPOSITION DU CRIES D'ILE-DE-FRANCE

Le CRIES compte à l'heure actuelle 15 organismes, parties prenantes dans la production et/ou la transformation de l'information économique et sociale. L'animation a été confiée à Monsieur Lucas de LEYSSAC, président et à Monsieur EVANGELISTA, vice-président, membres du Comité économique et social. L'expression de la demande des utilisateurs est assurée par le CES.

Le CRIES Ile-de-France regroupe :

- l'Institut national de la statistique et des études économiques : la direction régionale, qui assure le secrétariat du CRIES et l'Observatoire économique de Paris,
- les services régionaux de l'Etat : travail et emploi, affaires économiques, industrie, équipement,
- le conseil régional : directeur du développement économique et social,
- l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France,
- la Recette générale des Finances,
- la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Ile-de-France et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
- le Groupement des industries métallurgiques,
- la Banque de France,
- le Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Ile-de-France,
- l'Atelier parisien d'urbanisme.

Instance légère, le CRIES fonctionne avec des groupes de travail limités dans le temps et constitués en fonction des sujets à traiter.

Colloque - Connaître l'emploi
en Ile-de-France

MERCREDI 10 MAI 1989
14 heures 30

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. de LEYSSAC : Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre présence à ce colloque organisé par le CRIES et qui porte sur les statistiques de l'emploi, du chômage et de la population active.

Cette demi-journée est organisée par le Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale en Ile-de-France. Le CRIES a maintenant un peu plus de trois ans ; il a pour mission principale de recenser les besoins des utilisateurs en matière d'information économique et sociale, de comparer ces besoins avec ce qui existe, de formuler un certain nombre de recommandations pour que ces besoins soient satisfaits. Les recommandations du CRIES portent sur ce qu'il y a lieu de faire, sur la manière de le faire et s'adressent aux organismes les mieux placés pour les mettre en oeuvre. Le CRIES a pour autre mission d'améliorer l'information sur l'existant.

L'emploi est au centre des travaux du CRIES depuis maintenant trois ans ; mais il s'est également penché sur d'autres thèmes : la petite et moyenne industrie, la connaissance du tertiaire, la connaissance et la valorisation des intermédiaires de la formation.

En organisant cette réunion sur les statistiques de l'emploi, le CRIES s'emploie à mener à bien la mission qui consiste à améliorer l'information sur l'existant.

Ce débat sera animé par M. MALINVAUD, Professeur au Collège de France, chercheur, ancien Directeur Général de l'INSEE, également l'auteur d'un rapport sur les statistiques de l'emploi et du chômage paru en 1986.

Je remercie beaucoup M. MALINVAUD d'avoir accepté d'animer ce débat et, sans plus attendre, je lui laisse la parole.

M. MALINVAUD : Mesdames, Messieurs, je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt d'une réflexion collective au sein de laquelle les responsables et autres utilisateurs de l'information statistique rencontrent les producteurs pour examiner la qualité et la pertinence de cette information dans tel ou tel domaine particulier.

C'est d'ailleurs dans ce but, comme l'a rappelé le Président du CRIES, qu'ont été créés les comités régionaux pour l'information économique et sociale. Cette activité de réflexion et de confrontation aide à orienter le développement de l'information et à la rendre plus apte à satisfaire les besoins multiples qu'elle rencontre, ceci dans le cadre de chaque région. Chaque région en effet a des besoins différents.

Je n'ai pas besoin d'insister non plus sur l'importance du sujet de l'emploi, sujet d'intérêt évident, aux multiples aspects qui doivent chacun être appréhendés par des modes appropriés de représentation et de collecte.

C'est un sujet sur lequel un gros effort de connaissance a été fait depuis vingt ans. Il faut reconnaître que remonte loin dans le passé cette mise en place d'investissements pour un suivi régulier de la réalité en matière d'emploi.

Enfin, c'est un sujet qui implique plusieurs producteurs importants d'information et pour lequel une coordination peut être importante et efficace.

Je n'ai pas l'intention de développer tous ces points. Il me revient néanmoins de remercier, au nom des producteurs qui vont s'exprimer aujourd'hui, le CRIES d'avoir organisé cette journée, et toutes les personnes ici présentes d'avoir pris sur leur temps pour venir débattre de ces sujets.

Dans nos discussions, nous garderons présents à l'esprit deux types de considérations :

- 1] quels concepts et quelles mesures sont retenus pour caractériser tel ou tel aspect de l'emploi ?

Les définitions des concepts doivent être plus précises lorsqu'on les utilise pour chiffrer que lorsqu'on en parle sans avoir toujours défini avec soin le contour de ce que l'on entend évoquer.

De ce fait, les statisticiens sont naturellement amenés à se fixer des définitions pour atteindre la précision voulue ; il faut aussi que cette définition soit adéquate pour les concepts que l'on entend manipuler.

On fait donc appel à des conventions de mesures qui, au bout d'un certain temps, deviennent des conventions de langage qu'il faut connaître et à propos desquelles il faut périodiquement s'interroger sur leur adéquation.

Ces points particuliers seront évoqués au cours de ce colloque.

2] Les sources statistiques :

Je dois dire, puisqu'il en sera relativement peu parlé cet après-midi, qu'au niveau des comparaisons internationales et même de beaucoup de données nationales, ce sont les instruments particuliers conçus par les statisticiens qui permettent le mieux de faire une quantification valable. Par exemple, en ce qui nous concerne, c'est l'enquête sur l'emploi qui est faite périodiquement, tous les ans en France et qui est aussi réalisée tous les ans dans beaucoup d'autres pays - parfois même à des fréquences supérieures à la nôtre - et suivant des modalités très voisines d'un pays à l'autre.

Nous tirons beaucoup d'autres informations sur l'emploi qu'il s'agisse des variations conjoncturelles ou de données localisées - par exemple, des données régionales de sources administratives ; nous aurons certainement l'occasion d'évoquer cet après-midi les limitations que comportent ces sources.

C'est un deuxième sujet sur lequel nous pourrions nous interroger.

PREMIERE PARTIE

ESTIMER L'EMPLOIP. 9
G. DESPLANQUES
(INSEE D.R. de PARIS)

MESURER LE CHOMAGEP. 15
C. LAGARRIGUE
(Direction régionale du travail et de l'emploi)

EVALUER LES TAUX DE CHOMAGEP. 23
O. MARCHAND
(INSEE - D.G.)

DEBAT.....P. 28

CRIES D'ILE-DE-FRANCE

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

10 Mai 1989

ESTIMER L'EMPLOI

M. G. DESPLANQUES

(INSEE - DR de Paris)

La situation à la fin 1987

Fin 1987, l'Ile-de-France compte 4 737 000 emplois. En un an, elle a gagné près de 40 000 emplois, soit plus que l'ensemble des autres régions. Cette poussée contraste avec le déclin que la région avait connu à la fin des années soixante-dix, lorsque la crise et la déconcentration vers la province ajoutaient leurs effets. Elle confirme un changement de tendance observable depuis 1982-1983, date depuis laquelle la part de l'Ile-de-France dans l'emploi national se maintient.

En 1987, l'industrie francilienne a encore perdu 27 000 emplois (à peine moins qu'en 1986), le bâtiment et le commerce ont poursuivi la croissance de l'année précédente. En revanche, le tertiaire, surtout le tertiaire marchand, a fait preuve d'un dynamisme accru, qui explique le gain d'emplois global. En province, les évolutions, secteur par secteur, ont été à peu près les mêmes qu'en Ile-de-France ; et celle-ci doit sa croissance plus forte à sa structure d'activités : le tertiaire, gros créateur d'emplois, est beaucoup plus représenté. (graphique 1 à 6).

En 1987, l'emploi non salarié a largement contribué aux gains régionaux, suivant une croissance entamée depuis quelques années et qui interrompt un mouvement très ancien de progression du salariat. Ce sont les professions libérales qui sont le moteur de ce développement.

Le desserrement de l'emploi se prolonge : les gains profitent surtout à la grande couronne, comme ceux de la population. Mais Paris ne perd pas d'emplois alors qu'il continue de perdre ses habitants.

Evaluation de l'emploi

I Emploi salarié

Principe : Actualiser les chiffres du recensement de 1982 (données exhaustives par département et par activité économique) par l'évolution annuelle des effectifs des entreprises fournie principalement par la GARP (groupement des Assedic de la région parisienne).

1) Base régionale :

Sondage au 1/4 du recensement au 5 mars 1982 rétroposé au 31 décembre 1981.

2) Sources utilisées pour l'actualisation

a) Pour les entreprises cotisant aux Assedic (80 % des effectifs), on dispose pendant l'été de l'année N, en Nap 40 et par département :

- des données brutes au 31.12. N-1
- des données rectifiées au 31.12. N-2

Ces rectifications sont dues aux :

- variations du champ d'application
- modifications du code d'activité économique (APE)
- déclarations tardives
- estimations erronées ou erreurs de saisie

b) Pour les entreprises ne cotisant pas aux Assedic

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports et télécommunications et des services non marchands, le faible taux de couverture des Assedic conduit à utiliser des données complémentaires. C'est le cas du secteur agricole, de l'EDF-GDF, de l'imprimerie, de la SNCF, de la RATP, d'Air France, des PTT, des hôpitaux publics, de la Banque de France, du personnel de l'Etat et des collectivités locales. (graphique 7).

Données complémentaires :

- T01 : Mutualité sociale agricole
- T04 : Charbonnage de France
- T06 : EDF - GDF
- T31 : SNCF - RATP
- T32 : PTT
- T34 : Hôpitaux
- T35 : Enquêtes sur collectivités locales
- T37 : Banque de France
- T38 : Effectifs de l'Etat et des collectivités locales

Ces données complémentaires proviennent :

- soit d'organismes de couverture sociale (mutualité sociale agricole)
- soit directement des entreprises (EDF, GDF, RATP) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'Insee
- soit d'enquêtes effectuées par la Direction générale de l'Insee (emploi public, collectivités locales)

Dans certains secteurs, nous procédons à une ventilation départementale si nous ne disposons que de données régionales en reconduisant la ventilation de l'année précédente.

Les 6 500 SIVP en 1987, ne cotisant pas aux Assedic, figurent dans les données complémentaires. Il y en a dans presque tous les secteurs économiques. Les 16 000 TUC sont comptabilisés dans le secteur T38 des services non marchands.

3) Formule d'actualisation

L'actualisation d'une année sur l'autre est effectuée par la formule

$$E = E_N \times \frac{G_N + DC_N}{G_{N-1} + DC_{N-1}}$$

où E_N est l'estimation provisoire de l'année N

G_N est l'emploi salarié mesuré par les GARP

DC_N sont les données complémentaires de l'année N

II Emploi non salarié

On actualise également les chiffres du recensement de 1982 par les effectifs fournis par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour les non salariés non agricoles. La répartition entre industrie, bâtiment, commerce et autres services tertiaires est fournie par les caisses d'assurance maladie et de vieillesse. Pour les non salariés agricoles, l'actualisation se fait à l'aide des statistiques des assurances sociales agricoles (MSA).

La répartition des effectifs régionaux est faite à partir du fichier SIRENE des entreprises individuelles.

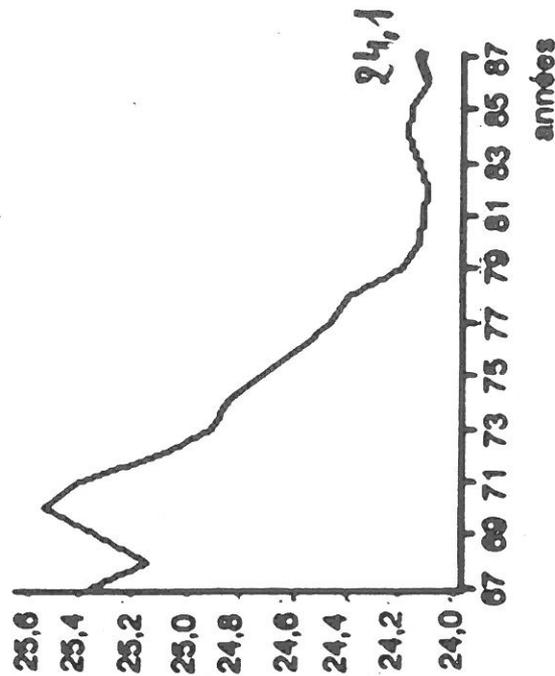
III Délais

L'estimation provisoire au 31.12 de l'année N est disponible en novembre de l'année N+1 et l'estimation définitive un an plus tard.

Dans l'état actuel, il n'est possible de calculer une estimation de l'ensemble de l'emploi salarié plus rapidement, comme le font l'Unedic et l'Insee pour l'ensemble de la France. Une telle estimation, sans être théoriquement impossible, nécessiterait de lourds investissements méthodologiques.

**Graphique 1 - Emploi salarié :
le poids de l'Île-de-France reste
stable depuis 1980**

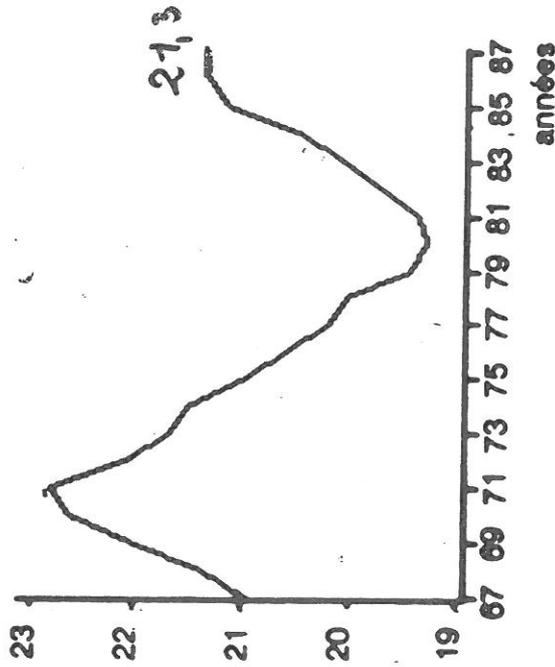
Unité : en %



Source : Estimations d'emploi - Insee

**Graphique 2 - Dans le BTP,
l'Île-de-France retrouve en 1986
sa part de 1974**

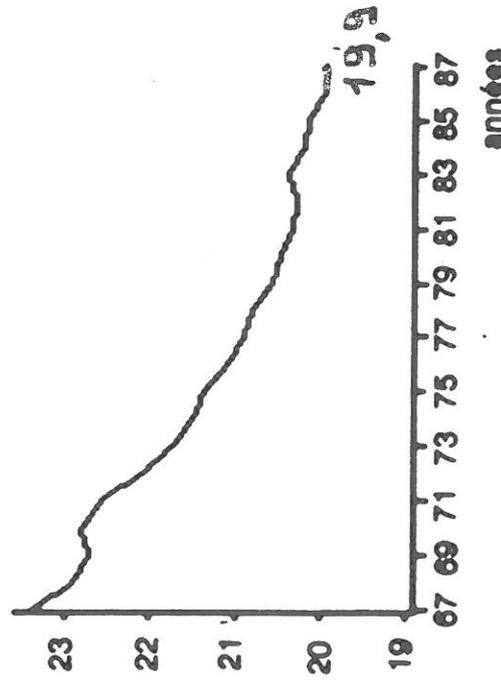
Unité : en %



Source : Estimations d'emploi - Insee

**Graphique 3 -
1 salarié de l'industrie sur 5
est francilien**

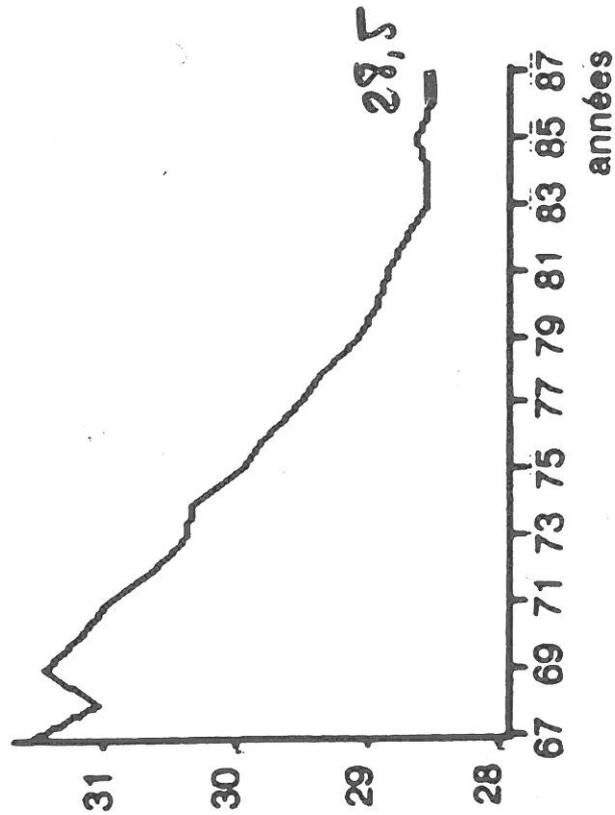
Unité : en %



Source : Estimations d'emploi - Insee

**Graphique 4 -
Tertiaire marchand :
les taux d'accroissement
de la province et de
l'Île-de-France se rapprochent**

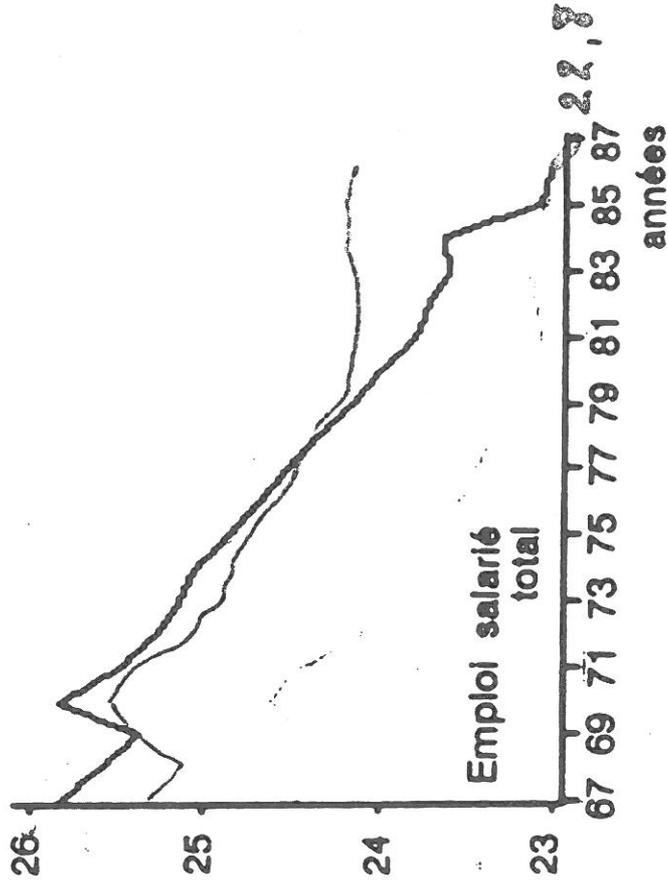
Unité : en %



Source : Estimations d'emploi - Insee

**Graphique 5 -
Tertiaire non marchand :
le desserrement des emplois
se poursuit**

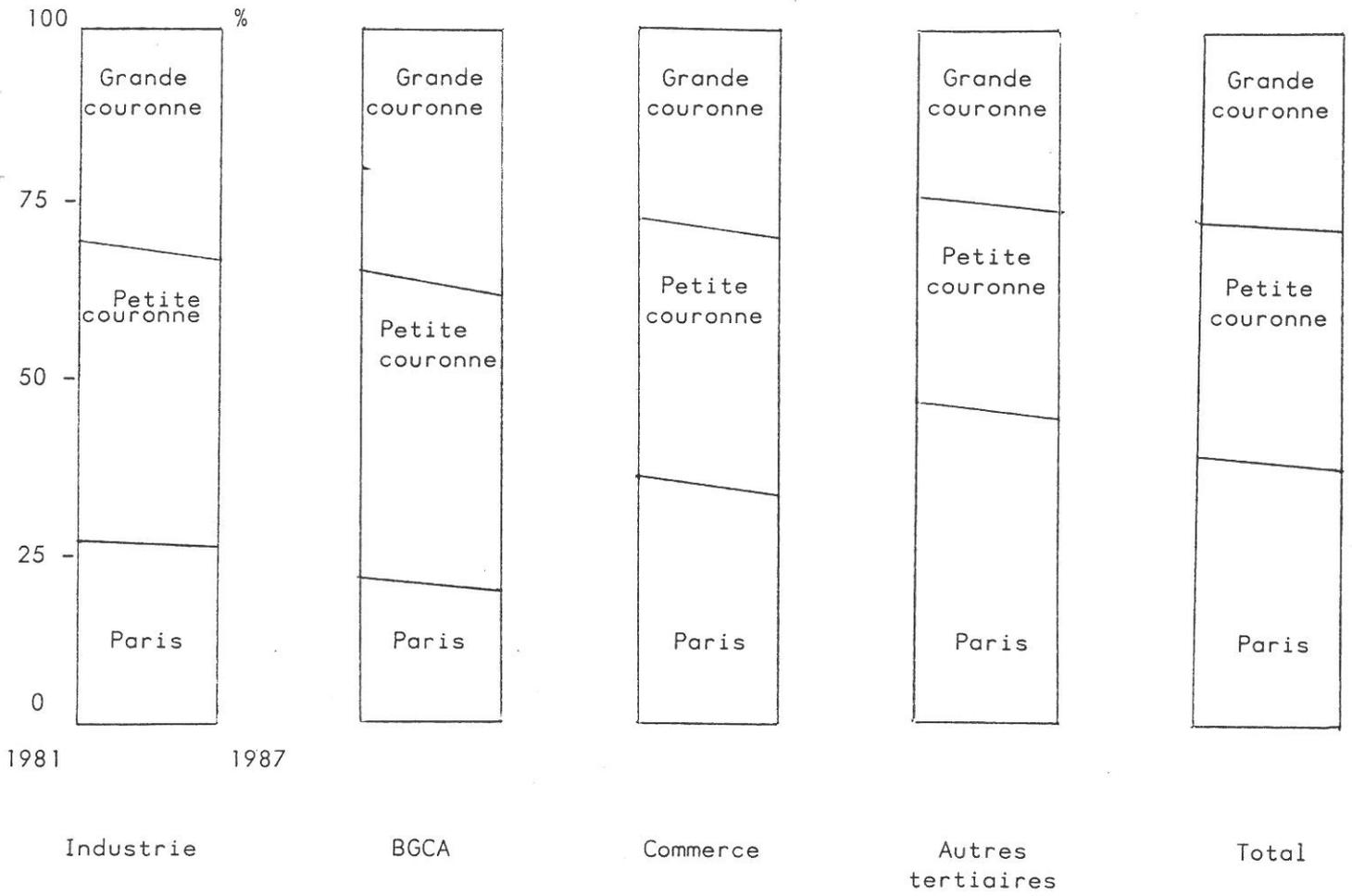
Unité : en %



Source : Estimations d'emploi - Insee

GRAPHIQUE 6

EMPLOI TOTAL DE 1981 A 1987 PAR SECTEUR ET LOCALISATION



EFFECTIFS SALARIES : GAPP Données complémentaires

Agriculture	M.S.A.		M.S.A.	
Industries agro-alimentaire	E.D.F. G.D.F.		M.S.A.	
Energie				
Biens intermediaires				
Biens d'équipement				
Biens de consommation				
Bâtiment	Génie agr			
Commerces				
Transports et télécommunications	S.N.C.F.	R.A.T.P.	Air France	P.T.T.
Services marchands			Santé publique	Action sociale
Immobilier	H.L.M.			
Assurances				
Organismes Financiers			B.D.F.	C.A.
Services non marchands			Personnel de l'Etat	Défense Nationale
			Collectivités locales	Enseignement privé

M.S.A. : Mutualité sociale agricole C.A. : Crédit agricole B.D.F. : Banque de France

CRIES D'ILE-DE-FRANCE

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

10 Mai 1989

MESURER LE CHOMAGE

M. C. LAGARRIGUE
(DRT)

En France, depuis la libération, les pouvoirs publics ont voulu avoir une mesure précise de la population à la recherche d'un emploi pour pouvoir mener une politique conforme aux principes de la Constitution.

L'ensemble des pays développés procède actuellement à cette mesure et une définition internationale des taux de chômage a été établie par le Bureau International du Travail. Mon collègue de l'INSEE vous en parlera ultérieurement, je crois utile de préciser que la France a choisi un système de décompte exhaustif du chômage à partir du recensement continu des personnes à la recherche d'un emploi. Les bureaux de main-d'oeuvre, puis l'ANPE ont été chargés de procéder à cette mesure à partir de la demande d'emploi déposée auprès du service public.

De ce fait, toutes les statistiques permettant de mesurer le chômage et l'offre d'emploi connus par le service public sont établies à partir d'un relevé individuel ou unitaire de certains critères concernant la demande ou l'offre d'emploi. C'est à partir de ceux-ci que sont établies l'ensemble des statistiques du Ministère chargé de l'Emploi.

I - Renseignements de base

1.1. Que demande t-on au demandeur d'emploi qui s'inscrit ?

a) Des caractéristiques relatives à la personne

- âge
- sexe
- nationalité

b) Des caractéristiques relatives à l'emploi recherché

- la qualification professionnelle qu'il recherche
- l'activité économique correspondante
- la nature de l'emploi recherché

- 1ère catégorie : emploi à durée indéterminée à temps plein ;
2ème catégorie : emploi à durée indéterminée à temps partiel ;
3ème catégorie : emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier.

c) Les motifs de la recherche d'emploi

- premier emploi ou recherche d'un nouvel emploi suite à reprise d'activité ;
- fin de mission d'intérim
- fin de contrat à durée déterminée
- démission
- licenciement économique
- licenciement individuel

1.2. En ce qui concerne l'arrêt de l'inscription à l'ANPE il est noté s'il s'agit :

- d'un placement par l'ANPE
- d'une reprise de travail
- d'une entrée en stage
- d'un arrêt de recherche d'emploi
- d'un changement d'A.L.E.
- d'une radiation pour absence au contrôle

C'est l'ensemble de ces éléments qui permet d'élaborer des tableaux statistiques portant sur les flux et sur les stocks. Ceux-ci sont complétés par les tableaux relatifs à l'indemnisation des demandeurs d'emplois établis par les ASSEDIC.

II - Statistiques portant sur les demandeurs d'emploi

2.1. Statistiques mensuellement disponibles au niveau de la France, de chaque région et de chaque département pour les D.E.F.M. de 1ère catégories.

A - Les séries observées

Les demandes d'emploi en fin de mois - D.E.F.M. - (personnes en stock lors du décompte mensuel). (Graphique 1)

Les demandes d'emploi enregistrées dans le mois - D.E.E. - (personnes s'étant inscrites auprès de l'ANPE dans le mois).

Les demandes d'emploi satisfaites - D.E.S. - (personnes ayant déclaré avoir trouvé un emploi dans le mois).

Les demandeurs d'emploi indemnisés par les ASSEDIC.

Les pré-retraités indemnisés par les ASSEDIC,

Les jours de chômage indemnisables au titre du chômage partiel.

- D.E.F.M. par groupe d'activité économique

- . pêche
- . forêt
- . agriculture
- . bâtiment - travaux publics
- . industrie
- . transports commerce service
- . services non marchands

D - Caractéristiques des flux d'entrée et de sortie

- demandes d'emploi enregistrées selon le sexe et l'âge.
- demandes enregistrées selon la raison de leur dépôt.
- demandes placées ou annulées selon le motif de sortie.

2.2. Les demandes de 2ème et 3ème catégories

L'A.N.P.E. inscrit les demandeurs d'emploi de 2ème et 3ème catégorie ce qui permet d'établir pour chacune de ces catégories

- D.E.F.M.
- D.E.E.
- D.E.S.

III - Indicateurs

A partir de ces séries, ont été mis en place des indicateurs.

Ancienneté moyenne des D.E.F.M. ou durée moyenne d'inscription continue à l'A.N.P.E.

Durée moyenne d'attente des D.E.S.

Le décalage entre ces deux indicateurs montre un accroissement du chômage de longue durée

Taux de sortie quasi-instantané ou pourcentage des demandeurs inscrits dans le mois qui sont ressortis pendant la même période ; cet indicateur montre la fluidité du marché.

IV - L'offre d'emploi déposée à l'A.N.P.E.

Les statistiques établies à partir des informations recueillies par l'ANPE ne mesurent pas l'offre d'emploi disponible car une grande partie de cette offre est comblée spontanément par la recherche individuelle des demandeurs d'emploi.

Cette offre n'est pas un échantillonnage de l'offre globale et n'a donc aucune valeur statistique même indicative, c'est plus un indicateur de fonctionnement de l'A.N.P.E. qu'un indicateur statistique.

Sont disponibles deux séries

Stocks - Offre d'emploi en fin de mois (O.E.F.M.)

Flux - Offre d'emploi enregistrées (O.E.E.)

Ces séries sont désaisonnalisées pour permettre des comparaisons d'un mois sur l'autre.

Les offres et les demandes d'emploi sont aussi disponibles par métiers (Code Rome) mais ces statistiques sont d'une fiabilité relative en raison de l'obsolescence de cette nomenclature et des réserves concernant les offres explicitées plus haut.

*
* *

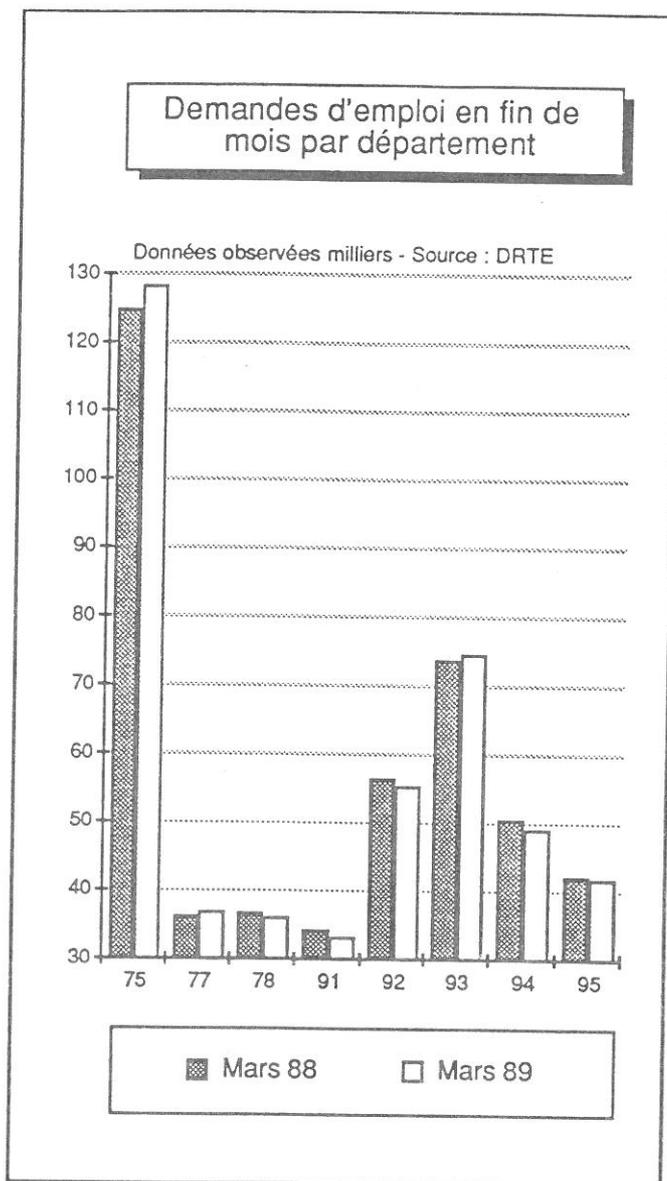
L'évolution du chômage **

L'évolution des DEFM* de catégorie 1

Département Mars 1989	d. brutes milliers	Evol.CVS 1 mois	Evol. ann.
Paris	128.5	+0.4	+2.7
Seine et Marne	37.1	-0.3	+1.6
Yvelines	36.3	-0.1	-1.8
Essonne	33.4	+0.8	-3.0
Hauts de Seine	55.6	+0.5	-2.0
Seine Saint Denis	74.8	-0.7	+1.2
Val de Marne	49.3	-0.2	-2.6
Val d'Oise	42.0	+0.1	-1.1
I.D.F.	457.0	+0.1	+0.1

Les DEFM de catégories 2 et 3 par département

Département Mars 1989	Cat. 2 unités	Evol. ann.	Cat. 3 unités	Evol. ann.
Paris	6982	-2.0	3675	-4.8
Seine et Marne	1717	+17.4	527	+7.1
Yvelines	2607	+2.2	1141	-0.8
Essonne	2244	-1.7	1057	+5.6
Hauts de Seine	2956	-4.3	3022	+5.1
Seine Saint Denis	3252	+0.6	1105	+6.7
Val de Marne	2726	+4.0	1837	+8.6
Val d'Oise	1893	+1.9	574	-6.4
I.D.F.	24377	+0.7	12938	+1.7



Stabilisation du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence n' a pas beaucoup varié que ce soit en évolution sur 1 mois ou sur un an. On constate aussi une stagnation du chômage sur un an en Province : le marché du travail connaît maintenant des évolutions parallèles en Ile de France et dans les autres régions.

Le chômage s'accroît toujours malgré tout sur 12 mois à Paris, en Seine et Marne et en Seine Saint-Denis. A l'opposé les baisses proches de 3 % constatées dans l'Essonne et le Val de Marne constituent de bon résultats. Le Val d'Oise, les Yvelines et les Hauts de Seine connaissent pour leur part des contractions du chômage comprises entre 1 et 2 % sur un an.

* Les D.E.F.M. sont les demandes d'emploi en fin de mois c'est à dire le nombre de chômeurs inscrits à l'A.N.P.E. à la fin du mois considéré. Les informations données dans cette page concernent 3 catégories de demandes :

- les demandes de catégorie 1 : celle-ci sont déposées par les personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein
- Les demandes de catégorie 2 déposées pour rechercher un emploi à durée indéterminée à temps partiel
- les demandes de catégorie 3 émanant de personnes à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

**L' évolution des demandes d'emploi de catégorie 1 a été corrigée pour tenir compte de l'impact d'un incident informatique ayant eu lieu au 1er trimestre 1988 au G.I.A. I.D.F. 2.

Les demandeurs d'emploi selon le sexe et âge

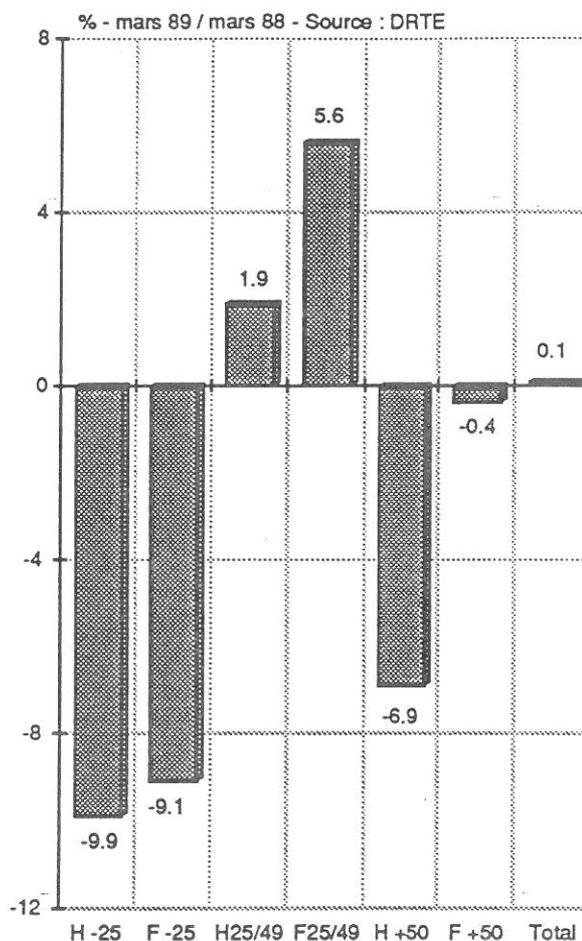
D.E.F.M.* par sexe et âge (IDF)

Sexe et âge Mars 1989	nombre milliers	Part %	Evol. ann.
Hommes -25 ans	40.8	8.9	-9.9
Femmes -25 ans	43.5	9.5	-9.1
Hommes 25-49 ans	154.9	33.9	+1.9
Femmes 25-49 ans	135.4	29.6	+5.6
Hommes +50 ans	47.8	10.5	-6.9
Femmes +50 ans	34.6	7.6	-0.4
Total	457.0	100.0	+0.1

La structure des D.E.F.M. par sexe et âge dans les départements

Département Mars 1989	Part des -25 ans	Part des +50 ans	Part des femmes
Paris	11.5	17.7	42.6
Seine et Marne	25.3	15.1	54.4
Yvelines	21.3	18.6	48.6
Essonne	22.5	20.2	51.9
Hauts de Seine	16.3	20.4	44.7
Seine Saint Denis	21.4	17.6	46.3
Val de Marne	20.5	18.4	47.5
Val d'Oise	23.2	16.7	49.5
I.D.F.	18.4	18.0	46.7

Evolution annuelle du chômage par sexe et âge



Forte baisse du chômage des jeunes

Le chômage des jeunes poursuit sa régression en mars 1989, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Chez les adultes (25-49 ans), on observe toujours une dégradation mais qui touche surtout les femmes. Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus diminue et ceci principalement chez les hommes. La dispense de pointage pour les plus de 55 ans rend difficile l'interprétation des résultats pour cette tranche d'âge. Au total, les femmes bénéficient moins que les hommes de l'évolution favorable du marché du travail.

La structure par âge et sexe du chômage varie considérablement suivant les départements. Peu de jeunes sont demandeurs d'emploi à Paris et dans les Hauts de Seine alors que les moins de 25 ans représentent le quart des demandeurs d'emploi en Seine et Marne. La part des femmes dans les chômeurs inscrits à l'Agence varie, quant à elle, de 42.6 % à Paris à 54.4 % en Seine et Marne.

* D.E.F.M. : demandes en fin de mois (voir page 2).

*
* * *

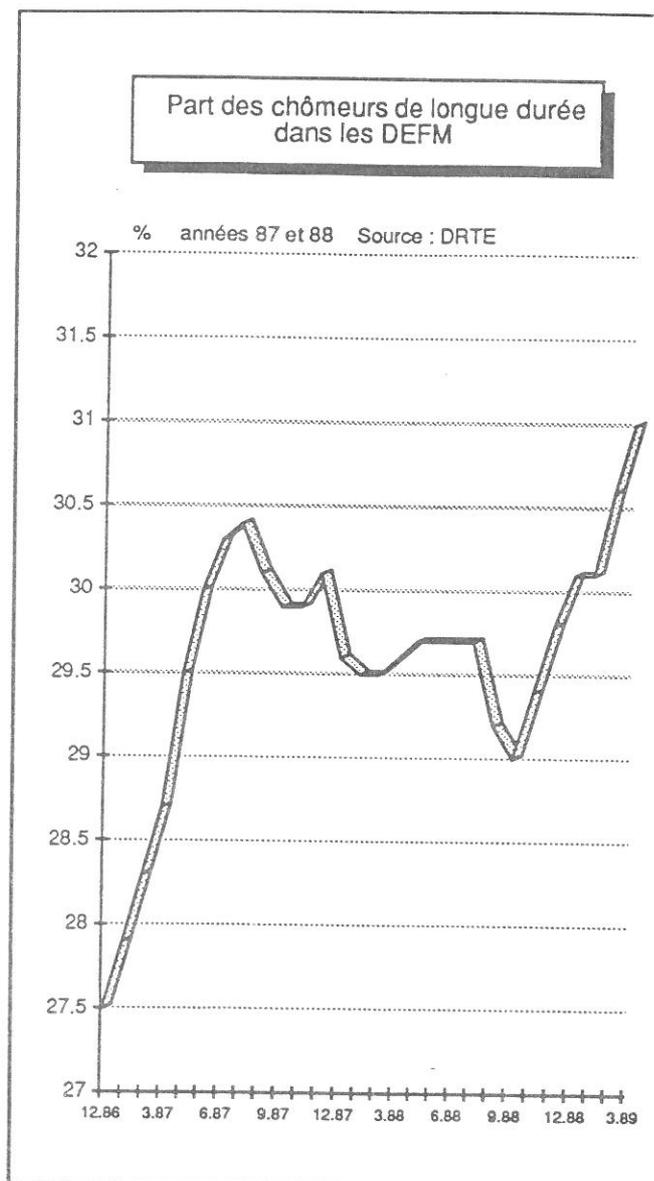
L'ancienneté d'inscription au chômage*

DEFM par ancienneté d'inscription en Ile de France

Anc. inscript. Mars 1989	nombre milliers	Part %	Evol. ann.
Moins d'un mois	48.2	10.5	-3.4
1 à 3 mois	80.7	17.7	-2.4
3 à 6 mois	83.9	18.4	-7.2
6 à 12 mois	102.5	22.4	+1.9
Plus d'un an	141.6	31.0	+4.3
Total	457.0	100,0	+0.1

Le chômage de longue durée par département

Département	cld/defm Mars 88	cld/defm Mars 89	Ecart ann.
Paris	32.4	34.9	+2.5
Seine et Marne	27.9	28.5	+0.6
Yvelines	25.7	26.8	+1.1
Essonne	25.7	27.0	+1.3
Hauts de Seine	30.6	32.2	+1.6
Seine Saint Denis	29.8	30.5	+0.7
Val de Marne	30.8	30.4	-0.4
Val d'Oise	26.3	28.3	+2.0
I.D.F.	29.6	31.0	+1.4



Le chômage de longue durée s'accroît sensiblement

Le nombre de chômeurs de longue durée est toujours en hausse dans la région ainsi que l'effectif des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence depuis 6 à 12 mois. La part des chômeurs de longue durée dans les demandeurs d'emploi croît de 1,4 point sur un an en Ile de France alors qu'en Province on observe un léger tassement.

La hausse du chômage de longue durée est particulièrement sensible à Paris où il atteint des valeurs relativement élevées : dans la capitale près de 35% des demandeurs d'emploi sont inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an. Ce ratio dépasse aussi 30 % dans les Hauts de Seine, la Seine Saint-Denis et le Val de Marne.

* Les C.L.D. sont les chômeurs de longue durée c'est à dire les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence depuis plus d'un an (c utilise aussi le terme D.E.L.D.).

Le rapport C.L.D./D.E.F.M. mesure la proportion de chômeurs de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits l'A.N.P.E.

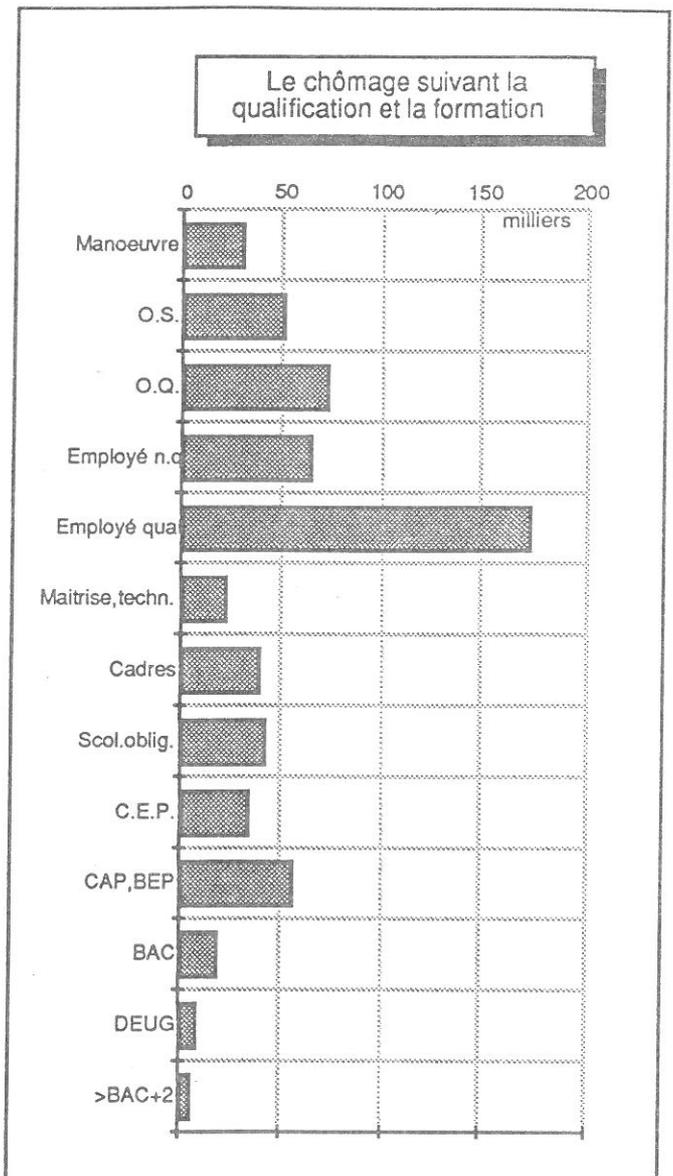
Le chômage suivant la qualification et la formation*

La qualification des demandeurs

Qualification Mars 1989	nombre milliers	Part %	Evol. ann.
non précisée	1.9	0.4	-
manoeuvre	31.0	6.8	+3.9
ouvrier spécialisé	51.2	11.2	+0.3
ouvrier qualifié	72.4	15.9	-6.5
Employé non qual.	64.0	14.0	+3.0
Employé qualifié	173.6	38.0	+0.2
Agent mait, techn.	23.0	5.0	-4.5
Cadre	39.9	8.7	+0.4
Total	457.0	100,0	+0.1

Demandes selon le niveau de formation (moins de 30 ans)

Formation Mars 1989	nombre milliers	Part %	Evol. ann.
non précisé	0.1	0.1	-
Scolarité obligatoire	42.7	25.5	-0.8
C.E.P.	34.7	20.7	-4.8
CAP, BEP	56.3	33.6	-5.3
BAC	19.1	11.4	-2.2
BTS, DUT, DEUG	8.7	5.2	-3.8
> BAC + 2	5.8	3.4	-2.3
Total	167.4	100,0	-3.6



Hausse du chômage parmi le personnel peu qualifié.

Les ouvriers qualifiés, et les agents de maîtrise/techniciens ont particulièrement bénéficié de la baisse du chômage au cours des douze derniers mois, alors que les demandeurs d'emploi ayant des qualifications de manoeuvres ou d'employés non qualifiés sont plus nombreux.

Parmi les moins de 30 ans, l'amélioration est nette mais elle est plus sensible chez ceux qui ont un C.E.P., un C.A.P. ou un B.E.P.

* La formation n'est spécifiée que pour les moins de 30 ans car il est difficile de comparer les diplômes et les filières de l'enseignement d'aujourd'hui au système qui prévalait auparavant.

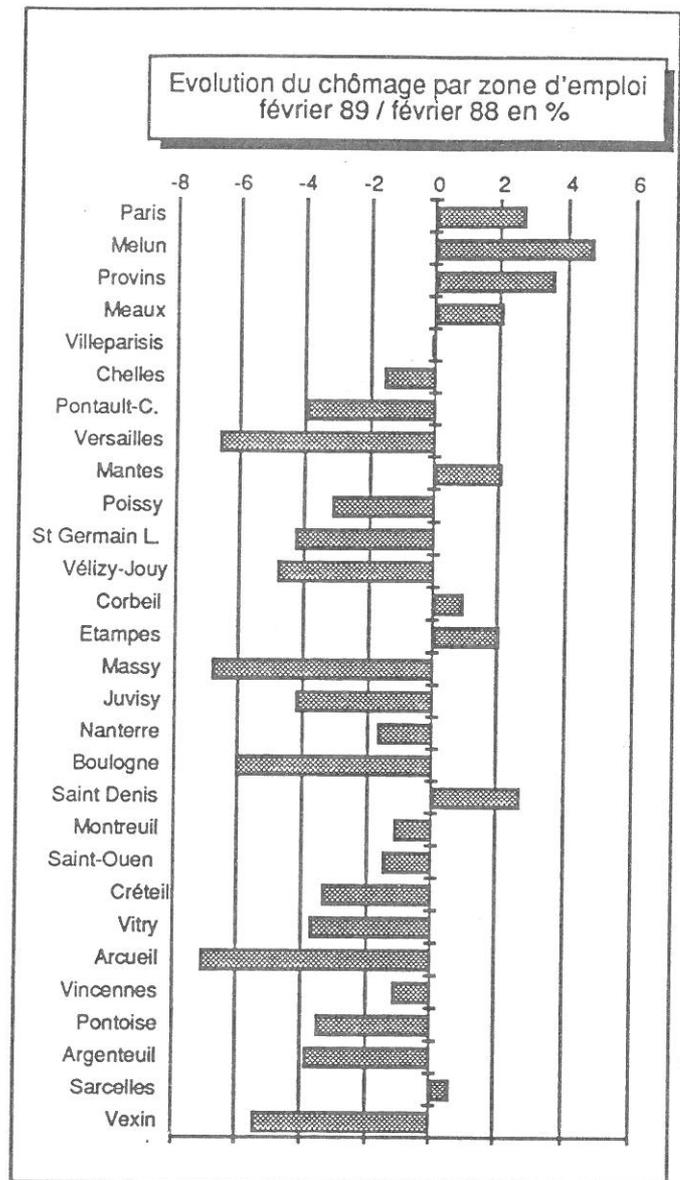
*

*

*

Le chômage par zone d'emploi*

Zones d'emploi	DEFM		89/88	Part	
	Mars88	Mars89		-25ans Mars89	CLD Mars89
Non réparti	530	378	-28.7	17.2	48.9
Paris	124930	128342	2.7	11.5	34.8
Melun	13127	13746	4.7	26.5	27.3
Provins	4208	4359	3.6	27.6	33.6
Meaux	5389	5501	2.1	24.3	31.6
Villeparisis	2380	2377	-0.1	26.8	23.2
Chelles	7109	6993	-1.6	22.4	27.1
Pontault-C.	4245	4076	-4.0	24.7	28.2
Versailles	13308	12421	-6.7	19.0	26.1
Mantes	8610	8789	2.1	27.5	25.3
Poissy	5793	5608	-3.2	21.9	27.5
St Germain L.	9170	8775	-4.3	18.4	28.7
Vélizy-Jouy	680	647	-4.9	17.3	28.3
Corbeil	7326	7394	0.9	23.7	24.2
Etampes	4617	4711	2.0	23.4	24.4
Massy	9574	8918	-6.9	19.5	28.4
Juvisy	12873	12324	-4.3	23.4	28.7
Nanterre	36071	35441	-1.7	16.4	32.5
Boulogne	21397	20092	-6.1	16.0	31.6
Saint Denis	45602	46834	2.7	22.1	30.6
Montreuil	21842	21581	-1.2	20.3	29.6
Saint-Ouen	6509	6407	-1.6	20.0	32.8
Créteil	21538	20806	-3.4	20.6	30.6
Vitry	18608	17904	-3.8	22.0	30.4
Arcueil	4547	4222	-7.1	19.7	31.5
Vincennes	6436	6357	-1.2	16.7	28.8
Pontoise	8846	8531	-3.6	22.2	26.1
Argenteuil	20342	19543	-3.9	21.9	29.8
Sarcelles	13276	13357	0.6	25.6	27.3
Vexin	563	532	-5.5	25.9	30.3
IDF	459446	456966	-0.5	18.4	31.0



Le chômage baisse dans la plupart des zones d'emploi

Il décroît même très sensiblement dans les zones de Versailles, Massy, Boulogne et Arcueil.

Par contre, Paris continue de voir son nombre de demandeurs d'emploi s'accroître ainsi que la Seine et Marne où le chômage progresse dans les zones d'emploi de Melun, Provins et Meaux. Les zones proches de l'agglomération parisienne (Chelles, Pontault Combault) ne souffrent pas de la hausse du chômage constatée dans le reste de la Seine et Marne. En Seine Saint Denis, la dégradation provient exclusivement du secteur de Saint Denis où le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter à un rythme proche de 3 % par an.

* Les zones d'emploi sont des lieux géographiques où la majorité de la population tra vaille et habite simultanément. En région Ile de France ces zones ont été dessinées de manière à épouser les limites des départements et à contenir chacune un nombre d'habitants comparable.

*

*

*

C.R.I.E.S. D'ILE-DE-FRANCE

Colloque - Connaître l'emploi
en Ile-de-France

10 MAI 1989

EVALUER LES TAUX DE CHOMAGE

(O. MARCHAND)
INSEE - D.G.

Mon intervention sur "les taux de chômage" sera brève et portera essentiellement sur la méthode d'établissement de ces taux. Mais je voudrais auparavant resituer le problème de façon plus générale.

La préoccupation d'établir et de fournir au public des données sur le chômage qui soient à la fois homogènes au cours du temps et comparables d'un niveau géographique à l'autre, remonte à plusieurs années. Mais c'est véritablement en 1986, à l'occasion de la mission confiée à M. Malinvaud et de la rédaction du rapport qui en est résulté, que les définitions ont été véritablement contrôlées et les méthodes de mesure bien stabilisées.

Sur le suivi de l'évolution du chômage, on dispose, on vient de le voir, de deux sources principales : l'enquête annuelle sur l'emploi et les statistiques mensuelles du marché du travail. La première a été conçue de façon à fournir une mesure du chômage selon une définition aussi conforme que possible aux normes internationales. Mais cette mesure est annuelle et sujette à incertitude. Les statistiques du marché du travail ne permettent d'approcher qu'imparfaitement le nombre des chômeurs mais sont disponibles rapidement (25 jours), régulièrement (tous les mois) et à des niveaux géographiques fins (allant au moins jusqu'à la zone d'emploi).

L'idée est donc de combiner ces deux types d'informations complémentaires pour établir un indicateur de chômage que l'on puisse suivre au cours du temps et qui renseigne directement sur la situation relative de 2 pays, 2 régions, 2 départements ou 2 zones d'emploi différents. De ce point de vue, les avantages de taux de chômage établis selon les normes du Bureau International du Travail sont clairs. En outre, présenter un taux de chômage en pourcent avec un chiffre après la virgule revient en France à considérer comme négligeable des variations du nombre de chômeurs inférieures à 24 000 (1/1000ème de la population active) : or c'est effectivement à peu près la limite des variations significatives, compte tenu des diverses causes d'imprécision que l'on peut recenser.

Depuis trois ans, l'INSEE a donc pris l'habitude de diffuser :

- à un rythme mensuel, des taux nationaux par sexe et âge
- à un rythme trimestriel des taux globaux régionaux et départementaux, établis selon la même méthodologie, conforme aux normes du BIT (exemple, le point de fin mars 89 a été publié fin avril pour les taux nationaux en même temps que les DEFM et début mai pour les taux régionaux et départementaux).

La série est construite principalement à partir des informations concernant les demandeurs d'emploi mais elle est revue rétrospectivement deux fois par an : à l'été pour tenir compte des résultats de la dernière Enquête Emploi de mars et des informations les plus récentes sur l'emploi, à l'hiver en affinant les évolutions d'emploi et en actualisant les corrections de variations saisonnières (CVS).

Rappelons que les taux sont obtenus en rapportant un nombre de chômeurs au nombre d'actifs correspondants (c'est à dire à la somme : emploi + chômage + contingent) et que l'estimation du numérateur a beaucoup plus d'incidence sur les résultats que celle du dénominateur.

Plus précisément, voici comment on a procédé tout récemment pour l'établissement des derniers taux connus, ceux de fin mars 1989.

1) au niveau national, le niveau de chômage de fin mars 1988 est connu par sexe et tranches d'âges (< 25 ans, 25-49 ans, > 50 ans). Ses six composantes sont actualisées de mars 1988 à mars 1989 en s'appuyant sur l'évolution des DEFM. On dispose donc à ce stade d'un niveau brut ou CVS du chômage. S'agissant de l'emploi, on fait une interpolation entre l'estimation relative à la fin 1988 et celle prévue pour la fin 1989 selon les derniers exercices conjoncturels. On admet pour simplifier que niveaux brut et CVS de l'emploi sont identiques. Pour le contingent, on dispose d'une information trimestrielle jusqu'à fin septembre 1988 qu'il est aisé d'actualiser car les variations en sont très faibles.

D'où un taux France Entière de 10,0 % (CVS) obtenu en rapportant 2 408 756 chômeurs (données CVS) à [21 753 804 (emploi + contingent) + 2 408 756].

2) à un niveau régional (resp. départemental), on répartit les 2 430 063 chômeurs (données brutes ventilées par sexe et âge) selon la structure régionale (resp. départementale) des DEFM, elles aussi ventilées par sexe et âge. Au niveau de chômage ainsi obtenu, est appliqué un coefficient CVS spécifique à la région (ou au département) (cf. profil saisonnier des DEFM). La somme des régions est calée sur la France et la somme des départements sur la région.

L'emploi est obtenu de façon analogue à ce qui a été dit précédemment : estimations régionales d'emploi au 31/12/88 et prévisions au 31/12/89 selon tendances récentes fournissent des niveaux au 31/03/89 par interpolation. Rappelons qu'il s'agit ici d'emploi au lieu de résidence et non au lieu de travail, les coefficients de passage adoptés

étant ceux du dernier recensement de la population (celui de 1982). Pour les départements, on applique au niveau régional la dernière répartition connue, ici celle au 31/12/87. Donc comme pour le chômage, la cohérence département-région-France est assurée. Enfin et pour mémoire, le contingent est obtenu par ventilation du niveau national selon une clé déduite du dernier recensement de la population.

Ainsi pour l'Ile de France, le taux CVS fin mars 1989 était de :

$$\frac{424\ 785}{4\ 688\ 748 + 424\ 785}, \text{ soit } 8,3 \%$$

Pour Paris, il était de :

$$\frac{118\ 537}{990\ 074 + 118\ 537}, \text{ soit } 10,7 \%$$

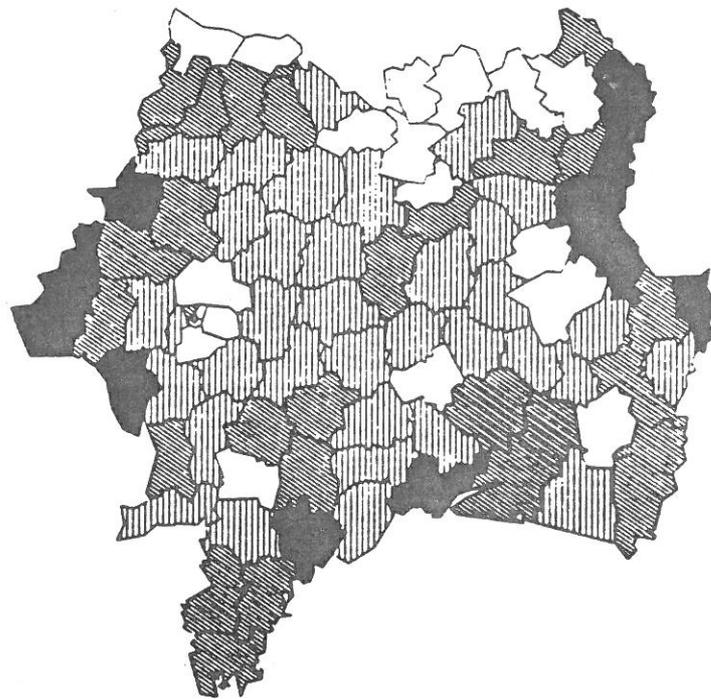
Pour conclure, je voudrais faire deux observations, l'une sur les limites de la méthode et les précautions à prendre dans l'utilisation des taux à un niveau géographique fin, l'autre de portée plus générale.

1) On a vu qu'il était possible de descendre de la France à la région, puis de la région au département : on peut continuer ainsi pour disposer de taux au niveau de la zone d'emploi ou de toute autre zone infradépartementale à condition principalement de disposer des DEFM à ces niveaux. Pour le reste (désaisonnalisation, estimations de l'emploi ou du contingent), on peut faire des hypothèses simplificatrices. La méthode est reprise dans le document méthodologique diffusé en février 1989 par l'INSEE et disponible dans tous les OER.

Toutefois, il faut bien être conscient que plus le niveau géographique est fin, plus l'évaluation de tels taux est incertaine. De fait, au niveau départemental, les évolutions au trimestre le trimestre sont déjà peu significatives, l'utilisation d'une donnée en moyenne annuelle semblant nettement préférable (cf INSEE-Première). D'autre part, les niveaux d'emploi intervenant dans les estimations ne sont que des intermédiaires de calcul et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

2) Le taux de chômage ne peut à lui seul résumer la situation socio-économique d'une zone géographique : un taux élevé ou fortement croissant peut résulter de réductions importantes des effectifs employés. Mais il peut aussi être lié à une situation démographique particulière ou encore à d'intenses courants migratoires en provenance des autres zones. Le classement que permet de dégager cet indicateur n'est donc qu'un élément parmi d'autres dans une étude comparative des différentes situations du marché du travail.

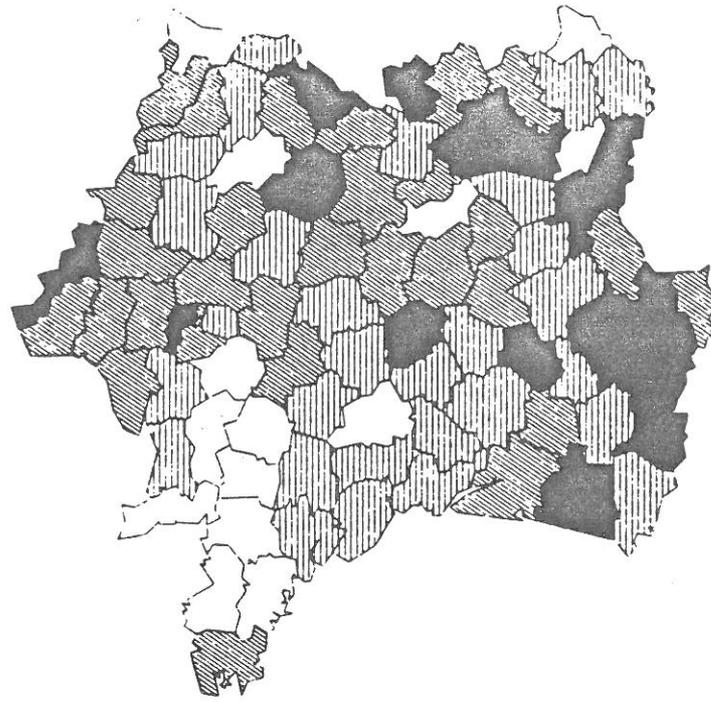
Taux de chômage départementaux en 1988



-  inférieur à 8,3 %
-  compris entre 8,3 et 10,1 %
-  compris entre 10,2 et 12,3 %
-  supérieur à 12,4 %



Évolution du taux de chômage entre 1986 et 1988



-  baisse supérieure à 0,7 %
-  baisse comprise entre 0,4 et 0,7 %
-  baisse comprise entre 0,1 et 0,3 %
-  stabilité ou augmentation



SOURCE : INSEE, PREMIERE N° 10 - MARS 1989

DEBAT

QUESTION 1 : *M. MALINVAUD* : Monsieur le Directeur, dans les données collectées par l'ANPE, comment interpréter la petite remarque de M. MARCHAND portant sur le lieu de résidence ?

Quelle est la règle pour quelqu'un qui recherche un emploi ? Doit-il obligatoirement se présenter à l'Agence de sa résidence ? Cette adresse est-elle vraiment contrôlée ? Certains ne vont-ils pas à l'endroit où ils espèrent trouver un emploi ?

REPOSE - *M. LAGARRIGUE* : Normalement l'intéressé doit s'inscrire à son lieu de résidence, mais il n'y a pas de contrôle très strict de la résidence effective. Il lui est seulement demandé de fournir une adresse où envoyer les convocations et les fiches de pointage, car un demandeur d'emploi indemnisé est tenu chaque mois de faire parvenir une fiche de pointage à l'ASSEDIC. Il doit donc avoir une domiciliation. Mais on ne demande pas d'avis d'imposition ou autre justificatif. Dès lors effectivement un certain nombre de personnes peuvent s'inscrire dans un lieu qui n'est pas leur lieu de résidence habituel. En Ile-de-France des personnes sont ainsi inscrites dans des agences alors qu'elles ne résident pas dans la Région. C'est une des caractéristiques un peu spécifiques de cette région.

QUESTION 2 - *M. Jean ROGER* (Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi de l'Essonne).

"M. DESPLANQUES : parmi les différentes sources administratives citées, vous n'avez pas fait mention des déclarations produites auprès des organismes de sécurité sociale. Ces sources n'ont-elles pas d'intérêt particulier, sont-elles inexploitable ou inaccessibles ?"

M. MARCHAND : "vous avez parlé des prévisions en matière d'emploi. Il arrive un moment où l'on peut comparer les prévisions aux résultats.

Que constate-t-on ? L'écart entre les prévisions et l'emploi est-il satisfaisant, ne l'est-il pas tout à fait ? Autrement dit, que pouvez-vous nous dire finalement sur la vérification par le constat de la réalité, le moment venu, des prévisions que vous avez effectuées ?"

REPONSES - *M. DESPLANQUES* : effectivement je n'ai pas insisté sur la liste des données complémentaires que nous utilisons pour la mise à jour des estimations d'emploi.

Dans notre région la source principale d'actualisation est constituée par les données des ASSEDIC. D'autres régions utilisent des sources différentes comme les URSSAF.

En ce qui nous concerne nous avons aussi recours aux données fournies par les régimes sociaux : mutualités sociales agricoles et, pour les non salariés : données de l'Agence Centrale des Organismes de sécurité sociale.

Donc on fait appel à toutes les sources que l'on peut mobiliser en la matière, y compris celles de type sécurité sociale.

Concernant les non salariés il me paraît intéressant de signaler que les effectifs non salariés ont tendance à augmenter, il s'agit là d'une tendance nouvelle qui va à l'encontre des observations antérieures.

- **M. MALINVAUD** : peut-être dois-je faire état d'une expérience ancienne ; autrefois on espérait tirer parti des sources venant de la sécurité sociale pour l'ensemble des statistiques.

Cet espoir n'a pas été perdu - et mes jeunes collègues pourront me rectifier si je me trompe, - mais on s'est aperçu qu'il était très difficile d'utiliser cette source de façon systématique en raison de la très grande décentralisation des opérations administratives de la sécurité sociale ; les ASSEDIC, au contraire, sont beaucoup plus homogènes dans leurs opérations administratives, ce qui en facilite l'utilisation statistique.

- **M. MARCHAND** : je compléterai très rapidement le premier point et je répondrai ensuite au second.

1er point : actuellement quatre ou cinq régions en France utilisent la source URSSAF plutôt que la source ASSEDIC, parce qu'elles estiment qu'elle est de meilleure qualité et qu'elles la maîtrisent mieux. Cela fait partie de la négociation qui a lieu entre l'échelon national et les échelons régionaux.

En réalité chaque région utilise les sources qu'elle estime les plus aptes à suivre l'évolution de l'emploi ; c'est la raison qui conduit certaines d'entre elles à retenir les URSSAF plutôt que l'ASSEDIC ; elles utilisent aussi des enquêtes spécifiques, des sources dont elles disposent, qu'elles corrigent, sachant qu'elles comportent des imperfections. Pour cette raison il peut y avoir un décalage entre le bilan provisoire de l'emploi que l'on déduit de l'évolution au mois de juillet et l'estimation régionale finale obtenue vers la fin de l'année.

Pour l'Ile-de-France la source principale reste l'ASSEDIC.

Second point : C'est une question que je souhaitais aborder.

On analyse les écarts entre les estimations faites provisoirement et ce que l'on observe a posteriori. Ces écarts sont ensuite rectifiés de façon rétrospective. Nos séries de taux de chômage sont ainsi corrigées deux fois par an.

En effet on se trompe à la fois sur l'emploi et sur le chômage. Les prévisions sont calées sur la dernière enquête emploi connue (en l'occurrence celle de mars 1988) et évoluent à partir des DEFM ; lorsque les résultats de l'enquête Emploi suivante (soit mars 1989) sont connus, les taux de chômage calculés sont revus et corrigés en fonction de ces résultats. Ainsi, la connaissance des résultats de l'enquête emploi de mars 1989 fera apparaître une évolution du chômage BIT entre mars 1988 et mars 1989 qui sera différente de l'évolution des DEFM durant la même période. Ces corrections seront effectuées pendant l'été 1989. Elles seront surtout fonction de l'évolution du chômage telle qu'elle a été enregistrée dans la nouvelle enquête emploi.

L'écart sur le taux de chômage peut aller jusqu'à 0,3 point, parfois 0,4. On rectifie d'autant tous nos taux de chômage régionaux dans toutes les tranches d'âge. Cela peut prendre, d'ailleurs, une ampleur plus grande.

Le fait qu'il y ait des divergences entre évolution du chômage dans l'enquête emploi et évolution du chômage selon l'ANPE est tout à fait compréhensible puisqu'il s'agit de deux indicateurs de nature différente et qui ne recouvrent pas les mêmes populations.

Il existe une série d'études auxquelles je vous renvoie et qui portent sur les causes susceptibles d'expliquer les différences d'évolution ; il est important néanmoins de signaler qu'il peut arriver que l'on rectifie de près d'un demi-point le taux de chômage national après la prise en compte de la dernière enquête emploi.

Sur les variations d'emploi les erreurs peuvent être importantes ; mais sur les taux de chômage nationaux au niveau des régions ou des départements la répercussion peut être plus importante.

QUESTION 3 - M. Jean FLATTOT (Maire adjoint d'Elancourt, enseignant - chargé de l'emploi et de l'insertion professionnelle, auparavant chargé du logement)

"Je m'adresse à M. LAGARRIGUE qui a indiqué, suite à la question que vous aviez soulevée, que pour des demandeurs d'emploi il suffisait d'une adresse.

Pour m'être occupé pendant six ans du logement à Elancourt, je voudrais dire qu'il s'agit d'un problème important. En effet les personnes qui "montent à Paris" comme l'on dit, pour chercher un emploi, doivent justifier d'un logement et parfois d'un certificat pour les employeurs. Evidemment, pour les statistiques, ce sont des certificats de complaisance.

Il s'agit là d'un problème important car un demandeur d'emploi a besoin de justifier d'une résidence ; quand il n'a pas de résidence il ne peut avoir d'emploi et inversement. Il faudrait peut-être faire quelque chose à ce niveau là.

Par ailleurs dans les statistiques, il y a une catégorie particulièrement défavorisée : il s'agit des handicapés moteurs. A-t-on des statistiques concernant les demandeurs d'emploi dans ce type de population ?

Y a-t-il un quota concernant les migrants ?"

REPONSE - **M. LAGARRIGUE** : je comprends bien votre préoccupation.

Quand je dis qu'il faut un domicile, ce n'est pas forcément une adresse de complaisance. On peut très bien venir habiter chez un parent pour rechercher un emploi en région d'Ile-de-France.

La question du logement et du travail déborde très nettement le cadre de ce que nous abordons aujourd'hui ici.

Pour ce qui concerne les handicapés, nous avons un certain nombre de statistiques, sous-produit du traitement des dossiers par les COTOREP et qui sont faites au niveau des départements. On reconnaît aussi les travailleurs handicapés dans les dossiers traités à l'ANPE ; on peut avoir des statistiques sur les handicapés inscrits à l'ANPE.

Quant aux travailleurs migrants, les données existent par nationalité : il est donc possible de fournir des chiffres sur les demandeurs d'emploi par nationalité.

QUESTION 4 - **M. Zora RAISSE** (Fédération parisienne B.T.P.) : il existe une source statistique très fiable, presque exhaustive dans le secteur du bâtiment et des travaux publics : ce sont les caisses de congés payés. Le seul problème qu'elles posent c'est qu'elles sont basées sur l'ancienne nomenclature de l'INSEE et ne se sont pas adaptées.

REPONSE - **M. MALINVAUD** : c'est une information dont il faut tirer parti.

QUESTION 5 - **M. POINAT** (Direction Générale de l'INSEE) : ma remarque est d'ordre méthodologique et concerne les taux de chômage par âge.

Eurostat publie des taux de chômage régionaux, et je crois savoir qu'ils sont basés sur la population active par âge. Ne pourrait-on pas substituer à ces estimations des résultats des modèles locaux qui tiennent compte notamment du vieillissement et qui donnent les bonnes structures de population par d'âge ?

Le dénominateur du taux de chômage par âge à un niveau régional me paraît sujet à critique.

REPONSE - **M. MALINVAUD** : si l'on s'inquiète de cela, c'est que l'on pense que cette estimation des populations actives par âge venant de l'enquête emploi, qui est une enquête par sondage de 60 ou 70.000 ménages en France, ne donne pas avec une très grande précision les effectifs par âge de la population active au niveau de chaque région.

Sur ce point, effectivement, d'abord je signale que Eurostat travaille sur deux tranches d'âge (il distingue les moins de 25 ans et les plus de 25 ans), et non pas trois, que les méthodes mises en oeuvre sont décidées entre les différents partenaires et ne sont pas forcément les mêmes que celles qui sont appliquées nationalement pour la France. C'est clair, puisque nous ne faisons pas d'estimation de taux de chômage par âge au niveau régional et, de plus, si on avait à en faire effectivement on ne les ferait pas tout à fait de la même façon.

En effet la critique est peu justifiée, chaque fois que l'on voudrait citer un autre possibilité, une autre source, on s'écarte du schéma harmonisé communautaire partir du moment où l'on n'utilise plus la seule enquête qui donne des éléments comparables à l'enquête forces de travail.

En utilisant des estimations d'emploi de sources administratives, on s'écarterait du schéma communautaire et la méthode ne serait plus rigoureusement la même d'un pays à l'autre.

Ce n'est pas indifférent car les règles d'attribution des fonds sociaux européens s'appuient sur ces indicateurs de taux de chômage par région, et donc un pays qui arriverait à faire apparaître des taux de chômage plus élevés dans certaines de ses régions bénéficierait. Ce n'est pas indifférent non plus pour nous car, si on applique effectivement cette méthode de façon mécanique, on obtient pour la Corse qui est notre plus petite région, un taux de chômage qui n'a rien à voir avec la réalité. On est arrivé à certaines enquêtes emploi à 15 ou 16 % de taux de chômage, alors que globalement, on estime que ce taux de chômage, avec notre méthode, est de l'ordre de 11-12 %.

Le problème vient de ce que l'enquête emploi en Corse n'est pas du tout représentative ; je dirai même qu'elle pourrait n'être nullement représentative si, par hasard, on avait décidé, comme on a failli le faire, de ne pas faire d'enquête en Corse et de considérer qu'il n'y avait qu'une seule région Provence Côte d'Azur-Corse. Le taux de chômage en Corse est différent et, de ce fait, l'Eurostat remplace le taux qu'elle devrait publier pour la Corse par une estimation qui est faite conjointement avec nous pour éliminer ce cas le plus aberrant.

Mais c'est vrai qu'il y a d'autres régions pour lesquelles la méthode n'est pas non plus très rigoureuse de notre point de vue, même sans aller jusqu'à une décomposition par sexe et âge.

QUESTION 6 - Mme LAGADEC (APUR) : les estimations annuelles de l'INSEE sont publiées constamment au niveau départemental ; ne serait-il pas possible d'avoir des résultats un niveau plus fin, notamment par arrondissement ?

REPONSE - M. DESPLANQUES : sur ce point M. RIST parlera tout à l'heure de ce qui existe sur l'emploi à un niveau géographique plus fin, notamment au niveau communal et qui fait appel à d'autres méthodes d'estimation et d'autres concepts. Lorsque l'INSEE a mis en place les estimations régionales et départementales d'emploi en 1985, le système de connaissance de l'emploi ne permettait pas de descendre à un niveau géographique plus fin que le département. Actuellement, il devient possible de faire des exploitations de ce fichier par commune et lieu de travail.

Mais l'investissement nécessaire est difficile à faire lorsque l'on prend les choses en route ; le recensement de 1982 est déjà loin, les risques d'erreurs sont importants ; c'est pourquoi la direction régionale de l'INSEE préfère mettre au point la méthode qui lui permettra de produire ce type d'estimation à partir du recensement de 1990.

Il faudra définir à quel niveau ces informations seront diffusées. Nous n'allons pas publier de chiffres par commune, dans la mesure où certaines d'entre elles ont cent cinquante emplois, mais il sera certainement possible d'envisager des estimations par zone d'emploi ou pour des grosses communes atteignant un seuil donné.

Les premières estimations ne seront disponibles qu'à partir de 1992.

QUESTION 7 - M. Bernard FIOLET (préfecture de la Région Ile-de-France - Direction des Affaires Economiques, Formation professionnelle)

"les informations disponibles, dont on vient de rappeler les données intéressent essentiellement les stocks qui sont tenus à jour chronologiquement dans les services. Nous connaissons également les variations de stocks, mais dans une connaissance un peu améliorée des réalités. On peut dire, pour l'Ile-de-France en tout cas, que la vitalité du marché de l'emploi amène certainement beaucoup de décideurs, qu'ils soient du domaine économique, politique ou administratif, à souhaiter connaître aussi les flux internes qui ont une importance considérable.

On sait qu'au cours d'une seule année les recrutements représentent environ 20 % de la population active ou du nombre des emplois d'une région telle que l'Ile-de-France. Est-ce que des données sont disponibles qui permettent de mesurer, de connaître les variations de flux internes, c'est-à-dire l'importance des nouvelles arrivées sur le marché du travail, corrélativement à l'importance des départs de la région ou des départs à la retraite et en même temps (c'est là où il y a semble-t-il des mouvements importants que l'on connaît mal) des changements d'employeurs.

Je pense qu'au cours de l'année - M. LAGARRIGUE me démentira si je me trompe - on estime à près de 800.000 le nombre de recrutements nouveaux. Quand on dit nouveaux, ce sont des gens bien souvent qui ont simplement changé d'employeur ou d'entreprise qui seraient constatés dans une région comme l'Ile-de-France."

REPOSE - M. DESPLANQUES : nous disposons depuis quelques années des déclarations de mouvements de main-d'oeuvre qui font suite à la mise en place de l'autorisation de licenciement et qui se sont maintenues après la suppression de cette autorisation.

Ces déclarations sont remplies par les établissements de plus de cinquante salariés ce qui représente, en l'Ile-de-France, 800 à 1 million de salariés. Soit un peu moins du quart de l'emploi salarié.

C'est sur ces établissements que l'on observe effectivement 800.000 mouvements annuels.

La statistique en la matière va s'améliorer dans la mesure où l'on va descendre, au moins par sondage, le seuil de ces déclarations, c'est-à-dire que l'on va mettre en place un outil statistique (qui n'est pas un outil administratif) pour les établissements de dix à 50 salariés qui permettra de compléter le dispositif d'information existant.

La variation globale de l'emploi se mesure par le solde des augmentations nettes qui résultent des créations et disparitions d'établissements et des augmentations nettes de l'emploi dans les établissements existants.

On sait grâce au système Sirène comment prendre en compte la création de nouveaux établissements ; en revanche on n'a qu'une information partielle sur l'emploi de ces établissements.

Concernant les variations de l'emploi dans les établissements existants, des travaux sont menés par M. BURGEL. Le but est d'essayer grâce à l'appariement des fichiers UNEDIC d'évaluer l'augmentation nette de l'emploi au sein des établissements existants. Le système de mesure doit pouvoir s'améliorer.

REPONSE - M. LAGARRIGUE : pour compléter, le service des Etudes et Statistiques du Ministère du Travail s'est lancé dans une opération de meilleure connaissance des fluctuations de l'emploi grâce aux déclarations de mouvements de main-d'oeuvre, déclarations améliorées avec la prise en compte de la qualification des emplois.

On retient 1/4 des établissements ce qui pour l'Ile-de-France est tout à fait significatif et permet de mesurer des évolutions tous les trimestres. Tous les semestres, nous aurons une source statistique relativement fiable à condition que celle-ci soit à peu près constante.

Le taux de réponses des différents établissements constitue parfois un problème : si un grand établissement ne donne qu'une réponse dans une année on se trouve dans une situation invraisemblable. A titre d'exemple je me souviens que la non réponse d'Usinor Dunkerque dans le Nord Pas de Calais avait entraîné une "disparition" de salariés de la métallurgie que personne ne pouvait expliquer jusqu'à ce que l'on s'aperçoive de l'oubli.

Concernant les demandes d'emploi, nous disposons de séries sur les demandes d'emploi enregistrées dans le mois (D.E.E.).

Elles représentent le flux mensuel de personnes qui s'inscrivent à l'ANPE. Celles qui entrent et sortent au cours d'un même mois servent à élaborer un indicateur de fluidité dit "taux de sortie quasi instantané" ; ce taux est le rapport entre les "demandes d'emploi enregistrées qui donnent lieu à un placement dans le mois" et le "stock des demandes en fin de mois précédent". Cet indicateur est en train de prendre une allure à peu près "convenable" en Région Ile-de-France.

Les demandes d'emploi qui donnent lieu à un placement au cours du mois ne sont pas comptabilisées dans les DEFM.

M. MALINVAUD : je me permettrais de prolonger un peu la discussion sur ce point :

d'une part, bien sûr, il y a des statistiques sur les flux et des statistiques sur les stocks ; c'est une erreur de croire que dans tous les cas les statistiques sur les stocks sont acquises et sont meilleures que celles sur les flux. Il y a, bien sûr, des exceptions à cette affirmation.

Pourquoi voudrait-on des statistiques sur les flux ? Si nous voulons des statistiques sur les stocks c'est parce que les stocks sont révélateurs de situations qui devraient appeler des correctifs. Mais en quoi est-ce tellement intéressant d'avoir les statistiques sur les flux ? Dans quelle mesure faut-il faire des efforts et supporter donc des coûts pour développer cet aspect des choses ?

On a peu parlé jusqu'à présent de l'utilité des statistiques, mais plutôt de leur production ; quelle est votre préoccupation à cet égard.

M. FIOLET : je pense avoir évoqué deux choses : je ne sais pas s'il est utile de développer bien loin les statistiques en tant qu'outil d'aide à la décision. Cela intéresse, bien entendu, au delà de la simple connaissance, les personnes, les fonctionnaires, les responsables qui ont à prendre des décisions, arrêter des procédures, des programmes ; cela les amène inmanquablement à vouloir affiner la connaissance qu'ils obtiennent de la matière à traiter, dans l'optique de prendre sinon les meilleures du moins les moins mauvaises décisions à partir des moyens et des outils disponibles.

Effectivement il arrive que pour le marché du travail on s'intéresse et on s'inquiète de ces mouvements. De plus, au-delà de la simple observation, les stocks peuvent paraître présenter une stabilité trompeuse.

M. MALINVAUD : dans ma vie de statisticien il m'est arrivé de rencontrer deux préoccupations qui motivaient ce souci de connaissance des flux d'emploi :

la première était une préoccupation qui ne me paraissait pas tellement intéressante en soi, parce qu'au fond cela ne nécessite pas une quantification très approfondie. Cela consistait à dire : "vous vous inquiétez beaucoup pour l'existence d'un emploi qui paraît stagnant et vous omettez complètement le fait qu'il y a continuellement, tous les jours, des gens nouveaux qui sont recrutés dans beaucoup d'endroits".

Cela avait l'air d'estomper le problème global de la stagnation du stock d'emploi existant à un moment donné. Je ne pense pas que cela nécessite, s'il s'agit simplement de cet argument, de supporter le coût de lourdes investigations statistiques pour faire apparaître une vérité qui, somme toute, est assez élémentaire et qui tombe sous le sens de tout un chacun.

La deuxième préoccupation certainement plus importante, c'est de dire qu'il y a suivant les époques, les régions, un marché du travail qui fonctionne plus ou moins bien. Un bon marché du travail, de ce point de vue, serait un marché entretenant une forte rotation de telle façon qu'aussi bien les employeurs que les employés puissent continuellement adapter les emplois aux évolutions économiques et autres qui les concernent.

Là, on a besoin de faire appel à des comparaisons, notamment comparaisons internationales ; c'est souvent en faisant référence à ce qui se passe dans d'autres pays que cela devient effectivement très difficile.

Je voulais simplement que nous ayons l'occasion d'évoquer ce type de question.

QUESTION 8 - M. ROSSIGNOL : sur le même point, je pense que si on s'intéresse aux flux c'est qu'il nous manque quelque chose. On ne sait pas bien où est l'information que, sur le marché de l'emploi, nous n'avons pas aussi fine que nous souhaiterions, celle qui touche à certaines qualités de la personne, notamment la formation, ou quelque chose qui est intermédiaire entre la formation et la qualification. Nous avons le sentiment qu'en parlant des flux et en les étudiant, nous arriverions à qualifier ceux qui bougent ; ceci nous donnerait une information sur ce dont les entreprises ou le marché du travail ont besoin ; il serait plus facile de l'obtenir que par le moyen des stocks.

Mais la remarque que vous avez faite initialement est importante : cette information, ne pourrions nous pas l'avoir par les stocks ?

Les investissements à faire pour réussir à qualifier les nouvelles formations qui bougent, celles qui conduisent au chômage ou à l'emploi faut-il les faire du côté des flux ou du côté des stocks ?

M. LAGARRIGUE : je ne sais pas si on peut répondre très clairement et définitivement à ce type de question : examen flux - examen stock.

Toutefois j'appellerai quelques remarques : au ministère du travail notamment à l'ANPE, pendant un certain temps, il a paru intéressant de s'intéresser aux qualifications des demandeurs d'emploi et de les mettre sur système informatique.

Mais le coût d'une telle opération s'est révélé tout à fait prohibitif ; il aurait fallu changer immédiatement tous les systèmes informatiques de l'UNEDIC afin d'avoir les capacités de traitement nécessaires.

C'est pourquoi ce système n'a pas été mis en place. Ce n'est peut-être que reporté, mais c'est peut-être aussi un élément de coût global à supporter par la collectivité.

S'agissant des qualifications, est-ce que les flux nous apporteront beaucoup plus que les stocks ? Je m'interroge beaucoup sur ce point.

Nous sommes en train de travailler sur les DMMO élargies à un échantillon de 10 à 50 salariés. Ceci nous donnera des indications sur les variations des qualifications sur période courte. Peut-être y découvrira-t-on quelque chose, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.

En revanche nous avons depuis des années des séries annuelles d'enquêtes sur la structure des emplois. (E.S.E.).

La direction régionale de l'INSEE a entrepris, en collaboration avec la direction régionale du travail, une étude comparative de deux E.S.E. sur un intervalle de cinq ans. Grâce à cette étude nous espérons pouvoir déterminer comment ont évolué les qualifications à l'intérieur des entreprises de l'Ile-de-France de plus de dix salariés au cours des 5 dernières années. Cette étude sera réalisée selon une certaine typologie de familles d'emploi et sur des zones à définir. Ce travail permettra de savoir si l'on peut obtenir des résultats concluants à partir de statistiques de stocks.

Par ailleurs, j'ai essayé de réaliser une étude par retraitement des bandes de l'ASSEDIC sur les qualifications des demandeurs d'emploi ; nous avons rencontré des problèmes au niveau de la qualification inscrite qui ne correspond pas forcément à la qualification reconnue de la personne.

J'ai également essayé, par traitement, de voir si nous avons un phénomène conjoncturel sur six mois de licenciement massif de certaines catégories de qualification mais les recherches n'ont pas abouti.

Il faudra donc tester beaucoup de directions avant de trouver une piste possible à travers les séries dont nous disposons à l'heure actuelle.

QUESTION 9 - M^{le} DREYFUS (RATP) : ma question concerne les flux d'emploi mais non pas dus au fait que des personnes changent de travail, mais au fait que les établissements changent de lieu géographique. Dans les stocks, on trouvera un établissement qui, d'abord à Paris sera ensuite dans le département des Hauts-de-Seine. Donc des questions qui, en fait, sont neutres au niveau de la région ne le sont plus à un niveau infra-régional et posent par exemple un certain nombre de problèmes au niveau des transports.

REPOSE - M. DESPLANQUES : je ne pense pas qu'actuellement, dans le système statistique, il soit facile de chiffrer le nombre de personnes qui changent de lieu de travail dans la région ; on connaît les changements de lieu de travail, on les apprécie pour l'instant d'ailleurs très mal ; on peut chercher à les apprécier grâce aux DAS (Déclarations Annuelles de Salaires) ; à l'INSEE on travaille sur un appariement de différents fichiers qui devraient donner des informations en la matière, mais seulement au niveau national.

Une méthode consisterait à s'intéresser aux modifications du tissu économique, par le biais des établissements qui se déplacent : mais un établissement ne se déplace pas systématiquement avec tout son personnel. On peut avoir des éléments mais là encore cela n'a pas été fait pour l'instant.

DEUXIEME PARTIE

ASSURER LA COHESION DES DIVERSES DONNEES :

- Migration alternantes et marché du travail
(JJ. RONSAC - IAURIF).....P. 39
- Population active
(G. DESPLANQUES - INSEE DR de PARIS).....P. 42

DECRIRE LES STRUCTURES DE L'EMPLOI

- Qualification fonctions-secteurs d'activité
(A. NEVEU - DREIF).....P. 43
- Localisation
(A. RIST - DREIF).....P. 53

INTERVENTION DE M. O. PHILIP

Préfet de Région.....P. 55

DEBAT.....P. 58

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

10 Mai 1989

LA COHERENCE ENTRE L'EMPLOI, LE CHOMAGE, LA POPULATION ACTIVE

L'IMPORTANCE DES MIGRATIONS ALTERNANTES
ET LEUR INFLUENCE SUR L'EQUILIBRE DU MARCHE DU TRAVAIL

J.-J. RONSAC
IAURIF

. Lorsque l'on analyse l'équilibre du marché du travail et son évolution, aucune unité géographique de référence ne saurait constituer un système fermé, que ce soit la commune, le département, la région ou encore la zone d'emploi.

En effet, une proportion plus ou moins grande des emplois de la zone de référence sont occupés par des actifs résidant en dehors de cette zone, de même qu'à l'inverse un certain pourcentage d'actifs résidant à l'intérieur de la zone de référence vont travailler à l'extérieur de cette zone.

C'est ce que l'on appelle les migrations alternantes, ou échanges domicile-travail (qui sont la plupart du temps quotidiens, mais qui peuvent être éventuellement hebdomadaires, dans le cas de migrations alternantes de longue distance).

Aux trois variables bien distinctes que sont la population active, l'emploi et le chômage, il convient donc d'ajouter une quatrième qui a son importance : le flux des migrations alternantes, faute de quoi toute analyse des équilibres du marché du travail et de leur évolution est inmanquablement erronée.

. Prenons l'exemple de l'Ile-de-France (voir les schémas ci-contre).

En 1982, la population active francilienne s'élève à 4 933 176 personnes. Parmi elles, 371 316 sont sans emploi, d'où un taux de chômage de 7,5 %. La population active ayant un emploi est donc de 4 561 860 personnes. Cependant, le nombre total d'emplois localisés en Ile-de-France s'élève à 4 704 744 (d'où un taux d'emploi de 0,95 par rapport à la population active totale).

D'où vient la différence? Naturellement, du solde migratoire des échanges domicile-travail entre l'Ile-de-France et la province, soit : + 142 884. Attention, il s'agit bien d'un solde : dans un sens, 182 844 actifs résidant en province occupent un emploi en Ile-de-France (ce qui représente 3,9 % des emplois franciliens) ; mais dans l'autre sens, 39 960 actifs résidant en Ile-de-France vont travailler en dehors de la Région (soit 0,9 % des actifs franciliens).

Quand on regarde l'évolution entre les deux derniers recensements (soit entre 1975 et 1982), on s'aperçoit que le nombre d'emplois a augmenté (+ 30 234), que le nombre de chômeurs a également augmenté (+ 169 071), et qu'il en est de même pour la population active totale francilienne (+ 129 371). Seule a diminué la population active ayant un emploi (- 39 720). La différence entre, d'une part, l'augmentation du chômage (+ 169 071), et d'autre part le solde entre l'augmentation de la population active totale et l'augmentation du nombre d'emplois (soit : + 99 137) est due à l'augmentation du solde migratoire des échanges domicile-travail (soit + 69 934). Celle-ci résulte elle-même de la différence entre l'augmentation des migrations alternantes "province vers l'Ile-de-France" (1) (+ 71 429) et celle des migrations alternantes "Ile-de-France vers la province" (+ 1 495).

Tout ceci explique qu'en dépit d'une légère progression de l'emploi total francilien, le nombre de chômeurs ait plus augmenté que le nombre d'actifs totaux résidant en Ile-de-France.

. Examinons maintenant la situation de Paris (voir les schémas ci-contre).

En 1982, la capitale comptait une population active totale de 1 105 744 personnes, dont 88 996 sans emploi (taux de chômage : 8,0 %), d'où une population active ayant un emploi s'élevant à 1 016 748 personnes. Mais le nombre total d'emplois localisés à Paris est, quant à lui, de 1 807 952 (d'où un taux d'emploi de 1,64 par rapport à la population active totale), cette énorme différence étant due au solde migratoire des échanges domicile-travail entre la capitale et le reste du pays (Ile-de-France et province) soit : + 791 204. Il s'agit en réalité d'un solde entre les 1 026 588 actifs résidant hors Paris et qui occupent un emploi dans la capitale (ce qui représente 56,8 % des emplois parisiens), et les 235 384 actifs résidant dans Paris et qui vont travailler au-delà du boulevard périphérique (soit tout de même 23,2 % des actifs parisiens).

On peut s'étonner du fait que près d'un quart des actifs parisiens occupent un emploi en dehors de la capitale (2), alors qu'il y a un tel "excédent" à Paris. Mais ce fait est particulièrement significatif du phénomène spécifique des migrations alternantes, qui n'est pas réductible à une interprétation purement "mécaniste" et présente souvent des aspects en apparence paradoxaux. On observe en effet que la part des actifs de la capitale occupant un emploi hors de Paris ne cesse de croître : 17 % en 1968, 21 % en 1975, 23 % en 1982, alors qu'en sens inverse la part des emplois parisiens occupés par des actifs résidant hors de Paris ne cesse d'augmenter : 45 % en 1968, 53 % en 1975, 57 % en 1982. Les actifs travaillant à Paris sont donc maintenant en large majorité des non-parisiens, ce qui ne devrait jamais être perdu de vue dans toute étude de transport. D'autre part, ce phénomène des migrations alternantes est (parmi d'autres) à mettre en relation avec le fait que le taux de chômage de Paris est supérieur à la moyenne francilienne, en dépit de l'énorme "excédent" d'emplois de la capitale. Là non plus, il ne peut y avoir de simple relation "mécaniste".

(1) On remarque que l'augmentation des migrations alternantes "province vers Ile-de-France" est du type "explosif" (60 000 en 1968, 110 000 en 1975, 180 000 en 1982), alors que dans l'autre sens les flux semblent se stabiliser autour de 40 000.

(2) Ceux qui vont travailler à La Défense (Puteaux + Courbevoie) ne sont que 16 596, soit seulement 7 % de ces 235 384 migrants.

Si l'on regarde l'évolution entre 1975 et 1982, on remarque que le nombre d'emplois a diminué de façon importante (- 110 108), de même que la population active, alors que le nombre de chômeurs a augmenté (+ 28 996). Le nombre d'emplois dans la capitale a-t-il diminué plus fortement que la population active? Cela dépend du point de vue duquel on se place. Si l'on prend en compte la population active totale, la réponse est positive : la diminution du nombre d'emplois (- 110 108) est en effet supérieure à celle de la population active (- 98 931), et ceci est une "première" dans l'histoire de la capitale. Le "desserrement" des emplois a été plus fort que celui de la population active entre 1975 et 1982 (la différence est de : + 11 177), contrairement à ce qui se passait régulièrement jusque là. Toutefois, la chute des emplois (- 110 108) reste inférieure à celle de la population active ayant un emploi (- 127 927), et ceci est à rapprocher de l'évolution des flux de migrations alternantes franchissant le boulevard périphérique. La différence entre, d'une part, l'augmentation du chômage (+ 28 996), et d'autre part le solde entre la diminution de la population active totale et celle du nombre d'emplois (soit + 11 177) est en effet due à l'augmentation du solde migratoire des échanges domicile-travail (soit : + 17 819). Celle-ci résulte elle-même de la différence entre l'augmentation des migrations alternantes "hors Paris vers Paris" (+ 15 263) et la légère diminution des flux "Paris vers hors Paris" (- 2 556).

Il serait donc faux de déduire mécaniquement du fait que Paris a perdu des emplois (et qu'il a même perdu plus que d'actifs), que les flux "hors Paris vers Paris" seraient devenus moins nombreux. Ils ont au contraire continué d'augmenter, passant de 1 011 325 en 1975 à 1 026 588 en 1982. Ceci résulte en fait d'un solde entre deux mouvements contradictoires : la diminution des flux en provenance de la petite couronne (- 35 208) est plus que compensée par l'augmentation des flux en provenance aussi bien de la grande couronne (+ 25 037) que de la province (+ 25 434). Si l'on considérait l'Ile-de-France comme un système fermé, on aboutirait à tort à la conclusion que les migrations alternantes vers Paris ont diminué, puisque l'augmentation des flux en provenance de la seule grande couronne ne compense pas la diminution de ceux provenant de la petite couronne.

. En résumé, et comme l'ont montré les deux exemples précédents, toute étude des équilibres du marché du travail et de leur évolution doit bien prendre en compte, sous peine d'analyse erronée, l'ensemble des variables qui entrent en jeu.

Cela se traduit par l'équation suivante :

$\begin{aligned} & \text{nombre d'emplois} + \text{nombre de chômeurs} = \\ & \text{population active totale} + \text{migrations alternantes en entrée} \\ & \quad - \text{migrations alternantes en sortie} \end{aligned}$

Rapportée à la population active totale, cette équation devient une relation entre les taux :

$$\begin{aligned} & \text{taux d'emploi} + \text{taux de chômage} = \\ & 1 + \text{taux de migrations alternantes} \end{aligned}$$

ou bien, selon la définition choisie pour le taux de migrations alternantes (3) (voir ci-contre) :

$$\begin{aligned} & \text{taux d'emploi} + \text{taux de chômage} = \\ & 1 + \text{taux de migrations alternantes} \times (1 - \text{taux de chômage}) \end{aligned}$$

cette dernière relation étant valable si l'on rapporte le taux de migrations alternantes à la population active ayant un emploi, au lieu de le rapporter à la population active totale comme dans la relation précédente.

(3) Il s'agit plus précisément du taux, rapporté à la population active, du solde migratoire des échanges domicile-travail.

Figure 1
Les grands équilibres en Ile-de-France en 1975 et 1982

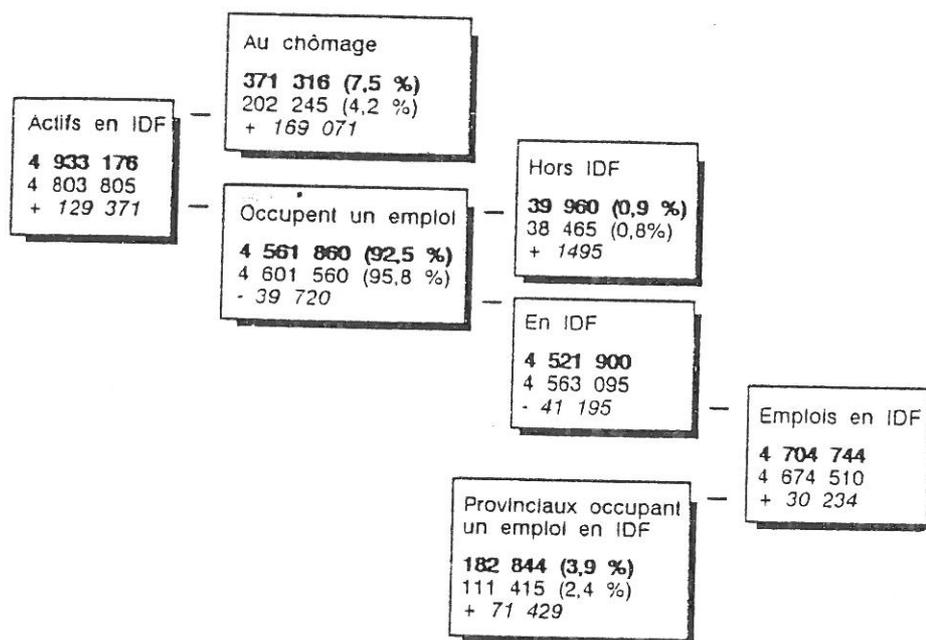
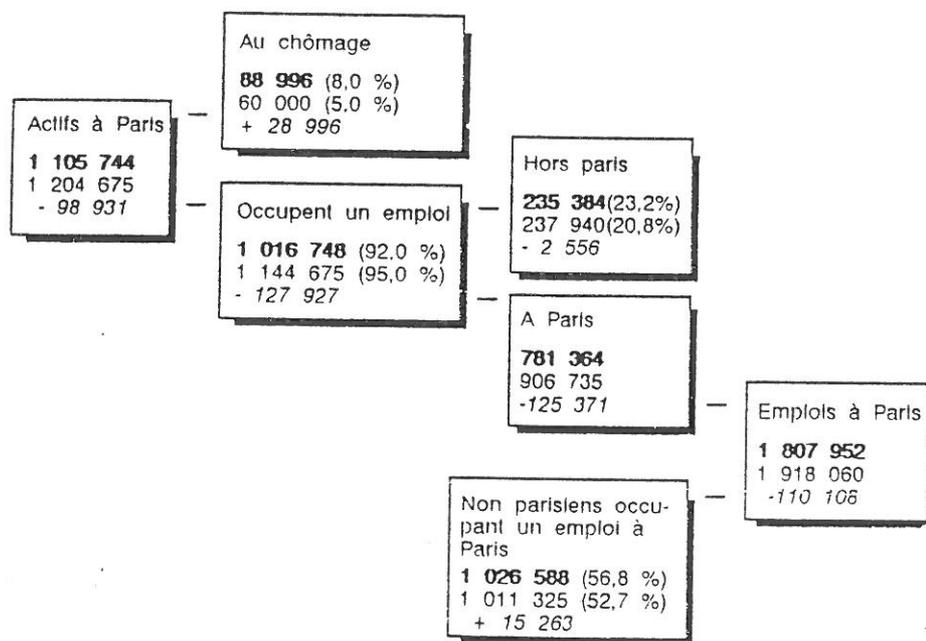


Figure 2
Les grands équilibres à Paris en 1975 et 1982



Source : RP 1975-1982
Lecture : Les chiffres en gras représentent l'année 1982, ceux en maigre l'année 1975 et en italique l'évolution entre ces deux années.

POPULATION ACTIVE)
)
EMPLOI) LES EQUATIONS
)
CHOMAGE) DU "BOUCLAGE"
)
MIGRATIONS ALTERNANTES)

AT = Population active totale
 AE = Population active ayant un emploi
 C = Population au chômage
 E = Nombre total d'emplois
 MAE = Migrations alternantes en entrée
 MAS = Migrations alternantes en sortie
 T_e = Taux d'emploi
 T_c = Taux de chômage
 T_m = Taux de migrations alternantes (ou, plus précisément, taux de solde migratoire des échanges domicile-travail)

$$AT = AE + C$$

$$E = AE + MAE - MAS$$

$$E + C = AE + C + MAE - MAS$$

$$E + C = AT + MAE - MAS$$

$$T_e = \frac{E}{AT}$$

$$T_c = \frac{C}{AT}$$

1ère définition

$$T_m = \frac{MAE - MAS}{AT}$$

$$T_e + T_c = 1 + T_m$$

$$T_e = 1 - T_c + T_m$$

$$T_c = 1 - T_e + T_m$$

2ème définition

$$T'_m = \frac{MAE - MAS}{AE}$$

$$\begin{aligned} \frac{MAE - MAS}{AT} &= T'_m \times \frac{AE}{AT} = T'_m \times \frac{AT - C}{AT} \\ &= T'_m(1 - T_c) \end{aligned}$$

$$T_e + T_c = 1 + T'_m(1 - T_c)$$

$$T_e = 1 - T_c + T'_m(1 - T_c)$$

$$T_e = (1 - T_c)(1 + T'_m)$$

$$1 - T_c = \frac{T_e}{1 + T'_m}$$

$$T_c = 1 - \frac{T_e}{1 + T'_m}$$

CRIES D'ILE-DE-FRANCE

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

10 Mai 1989

ASSURER LA COHERENCE DES DONNEES : POPULATION ACTIVE

M. G. DESPLANQUES

(INSEE - DR de Paris)

Bilan

En 1987, en Ile-de-France, le nombre d'emplois a davantage augmenté que la population résidante. Cela n'a pas empêché le nombre de chômeurs de croître légèrement. Paradoxe qui s'explique par un recours de plus en plus large aux provinciaux : les déplacements domicile-travail, dans le sens province-Ile-de-France, sont de plus en plus nombreux.

En 1987, l'emploi a augmenté de près de 40 000, le chômage de près de 6 000, la population active aurait crû de près de 30 000, à la fois à cause d'un effet démographique et d'une hausse des taux d'activité.

Sur une période plus longue, 1981 à 1987, emploi, chômage et population active ont également augmenté, bien que l'évolution des taux d'activité ait eu un effet négatif. Le maintien de la cohérence suppose un accroissement du solde des migrations alternantes.

Le "bouclage"

La population active, par définition, est soit "occupée", soit au chômage, ce qui s'écrit sous forme d'équation :

Population active = population active occupée + population au chômage.

Cette identité est respectée si l'on utilise des données cohérentes. C'est le cas au moment du recensement, où la population observée est celle qui réside en France métropolitaine (tableau 2). A cause des travailleurs frontaliers, il n'y a pas identité entre le nombre d'actifs occupés résidant en France à une date donnée et le nombre d'emplois occupés en France. Mais, pour l'ensemble de la France, la distorsion entre les deux effectifs est faible.

L'identité :

Population active = population active ayant un emploi + population au chômage

reste valable pour l'Ile-de-France, si on s'intéresse aux personnes résidant dans la région. Mais la distorsion entre la population active occupée résidente et la population ayant un emploi dans la région est forte, à cause des déplacements domicile-travail qui traversent les limites régionales. Il n'est pas possible de l'ignorer.

L'identité précédente devient alors :

Population active (résidente) - population au chômage (résidente) =
population active occupée (résidente)

= population active occupée en Ile-de-France + population occupée en province (ou à l'étranger) et résidant en Ile-de-France
- population occupée en Ile-de-France, résidant en province ou à l'étranger

Ou encore :

Population active résidente + solde des déplacements domicile-travail =
population active occupée, au lieu de travail + population au chômage

En dehors des recensements, le système statistique n'offre pas d'informations totalement cohérentes sur ces différentes grandeurs. Afin de s'assurer que les chiffres qu'il propose sont de bonne qualité, le statisticien est donc amené à rapprocher les différentes indications concernant l'emploi, le chômage et la population active.

Ces différentes données ne correspondent pas aux mêmes concepts. La mise en cohérence suppose donc de les exprimer avec des définitions communes, par exemple de les caler sur les données du recensement. Les estimations d'emploi sont calées par construction. L'estimation de population active peut l'être sans difficulté théorique majeure mais non sans aléa, même pour l'ensemble de la France. En effet, elle est calculée en appliquant des taux d'activité par sexe et âge à l'estimation de population par sexe et âge estimée par le Service de la Démographie de l'INSEE. Ces taux d'activité résultent de l'enquête annuelle sur l'emploi, réalisée chaque mois de mars.

La mesure du chômage au sens du recensement est plus délicate. En effet, il diverge assez nettement des demandes d'emploi en fin de mois ; en outre, la distorsion entre les deux mesures n'est pas constante dans le temps.

En Ile-de-France, une difficulté supplémentaire vient s'ajouter : les migrations alternantes Ile-de-France-province ne sont observées, dans leur totalité, qu'au moment des recensements. La seule indication provient des déclarations annuelles de salaire où l'on relève, pour chaque salarié des entreprises privées, le lieu de travail et le lieu de domicile ; mais la saisie des soldes des migrations alternantes apparaît trop chaotique pour infirmer ou confirmer l'augmentation de la période 1975-1982.

C.R.I.E.S. D'ILE-DE-FRANCE

Connaître l'emploi en Ile-de-France

10 mai 1989

DECRIRE LES STRUCTURES DE L'EMPLOI

Qualification, fonctions et secteurs d'activité

M. A. NEVEU
(DREIF)

La localisation fine de l'emploi est bien connue en Ile-de-France. Son évolution peut être suivie à travers diverses séries homogènes (les recensements, les enquêtes régionales sur l'emploi...). L'analyse par branches d'activités que permettent ces séries ne suffit pas à une bonne compréhension de l'espace économique de l'Ile-de-France. D'autres catégories sont nécessaires qui rendent compte de l'ensemble des formes de la division du travail :

- "technique (par segmentation des tâches selon les niveaux de qualification)
- fonctionnelle (par répartition des tâches selon les fonctions qu'elles assurent)
- intersectorielle par externalisation de fonctions, ou leur développement autonome en dehors de l'industrie : ingénierie, activités financières...) (VALEYRE - 1985)
- spatiale (par division de l'entreprise en établissements séparés).

Une telle analyse de l'espace économique est accessible par l'utilisation de l'enquête "Structure des Emplois", déclaration annuelle patronale des emplois dans une nomenclature fine. Cette enquête est ainsi devenue un matériau d'étude classique ayant servi de source à de nombreuses analyses au niveau national.

L'emploi tertiaire des secteurs industriels (son importance, sa structure fonctionnelle et son évolution en fonction des caractéristiques des entreprises) a ainsi été étudié (AUDIER 1981 et 1985). La fonction de recherche dans l'industrie a été quantifiée par ce moyen et sa localisation étudiée (PLANQUE 1982). L'évolution quantitative et qualitative de l'emploi productif de l'industrie a été approchée par cette source (ISERES 1984). Une exploitation de cette même enquête a permis d'étudier l'évolution de la hiérarchie urbaine en France en fonction de la qualification des emplois industriels (SAINT-JULIN 1985). Enfin les structures de l'emploi industriel dans les zones d'emploi ont été dégagées et analysées (BUREAU-MOATTY-VALEYRE 1987).

La caractéristique commune à ces travaux était de se limiter à la seule industrie et d'opérer sur une ancienne nomenclature remplacée depuis 1984 par une autre assez différente.

L'emploi industriel représentant moins du tiers de l'emploi global en Ile-de-France nous avons tenté d'inclure de nouvelles branches d'activités dans notre analyse spatiale de l'économie d'Ile-de-France : le B.T.P. mais aussi certaines branches du secteur des services : le commerce de gros, les transports, les activités d'ingénierie et de services informatiques, les services financiers (banques et assurances). Ce programme n'a pas pu être intégralement rempli.

Les activités financières quoiqu'anciennement organisées en services aux tâches bien définies et assez standardisées ne se prêtent pas à une approche par le biais de l'E.S.E. car la nomenclature de cette enquête est inadéquate à cette organisation et ne permet pas d'en rendre compte. Un trop grand nombre d'emplois se concentre sur un petit nombre de codes au contenu fonctionnel incertain.

Les services d'études techniques et d'études informatiques opposent une résistance plus fondamentale à ce type d'approche. En effet, dans ces branches récentes, malgré une rapide expansion et la création de grands groupes, l'organisation des entreprises ne se caractérise pas par une division fonctionnelle du travail. Le schéma d'organisation, souvent remodelé, se construit autour de produits ou de clients passagers plus que de fonctions permanentes.

Nous disposons néanmoins, à l'issue de ce travail, d'une analyse spatiale en 1985 de l'économie d'Ile-de-France comprenant l'industrie, le B.T.P., le commerce de gros et les transports dans une grille d'analyse fonctionnelle assez fine.

BRANCHES	INDUSTRIES	B.T.P.	TRANSPORTS COMMERCES DE GROS
Fonctions	Administration Commerce Informatique Logistique Production Recherche	Administration Commerce Informatique Logistique Chantier Etudes	Administration Commerce Informatique Entreposage Transport Entretien Maintenance

On peut mentionner deux séries de résultats :

- une structure fonctionnelle très variable selon les branches industrielles ;
- deux schémas d'organisation spatiale différents caractérisant les grandes branches d'activités.

L'analyse fonctionnelle des différentes activités économiques décontractées selon la NAP 40 pour les branches industrielles fait apparaître que :

- la fonction administrative représente de 18 % (construction automobile) à 88 % (charbonnage)
- la fonction commerciale représente de 2 % (électricité-gaz-eau) à 33 % (parachimie-pharmacie)
- la fonction logistique représente de 3 % (aéronautique-IEE) à 13 % (industrie de la viande et du lait)
- la fonction de fabrication représente de 15 % (pétrole-gaz naturel) à 64 % (industrie du verre, fonderie et travail des métaux)
- la fonction de recherche-développement représente de 1 % (industrie du cuir et de la chaussure, industrie du papier-carton) à 21 % (aéronautique).

On voit ainsi s'opposer des branches très tertiairisées où la fabrication et la logistique rassemblent moins du quart des emplois (pétrole, chimie de luxe, parc chimie-pharmacie, presse-éditions et charbonnage) et des branches très peu tertiairisées où la fabrication et la logistique rassemblent plus des deux tiers des emplois (construction automobile, imprimerie).

GROUPE	SECTEURS D'ACTIVITE (NAP 40)	EFFECTIFS ESE	VENTILATION FONCTIONNELLE					
			Adm.	Com.	Fabr.	Log.	Rec/dev.	Info
1	10-13-16-22A (1)	189 849	18,3	5,0	64,2	6,6	4,4	1,5
2	01-09-19-20-23	69 343	25,0	11,7	50,7	7,9	3,1	1,4
3	14-15-17	308 204	22,9	9,7	43,5	3,4	16,7	3,7
4	02-03-18-21	88 822	27,0	18,8	40,3	9,4	2,4	1,9
5	06-08	48 321	41,2	3,3	45,7	1,8	5,2	2,8
6	04-05-11-12-22B (1)	146 756	35,0	24,0	19,0	5,7	13,0	3,2
	TOTAL	853 857	25,7	11,9	44,2	5,4	10,1	2,7

(1) La trop grande hétérogénéité de la branche 22 (imprimerie, presse édition) nécessite qu'on la décompose en deux postes :

- l'imprimerie d'une part (5110 et 5111) notée 22A,
- le reste d'autre part (5101, 5112, 5120 et 5130) noté 22B

Un premier schéma d'organisation spatiale peut être dit concentrique. Il oppose les espaces centraux (Paris seul ou Paris et la proche banlieue Ouest) tertiariés aux espaces périphériques (zone rurale et agglomération extérieures) marqués par la fabrication et l'entreposage. La hiérarchie des espaces s'effectue de manière approximativement concentrique entre ces deux extrêmes. Cette structure consacrant une classique opposition centre-périphérie est le fait de nombreuses branches d'activités : les industries agro-alimentaires, les industries des biens intermédiaires, les industries du textile-cuir-bois, le B.T.P. et le commerce de gros.

L'autre schéma d'organisation spatial est plus azimutal. Le centre est affecté aux fonctions tertiaires administratives et commerciales. Le quadrant Sud-Ouest est la zone du tertiaire technologique (recherche-développement). Le Nord et l'Est banlieue et espaces périphériques, rassemblent la fabrication et la logistique. Cette structure consacrant une opposition Est-Ouest est plutôt le fait d'activités modernes : les industries électriques et électroniques, la construction mécanique, l'aéronautique.

Ces approches permettent d'enrichir notre connaissance des évolutions spatiales de l'Ile-de-France et de mieux en appréhender les enjeux d'aménagement.

On voit ainsi clairement apparaître le fait que la réussite des Villes Nouvelles d'Ile-de-France n'est pas seulement quantitative, c'est à dire mesurée par le nombre d'emplois y ayant été implantés. Cette réussite est aussi qualitative et se traduit par le fait que ces espaces (notamment Cergy, Saint-Quentin et Evry) possèdent une structure économique fonctionnellement plus riche que les espaces qui les entourent.

Par ailleurs le déplacement du centre des affaires, son extension de Paris centre-Ouest à la proche banlieue Ouest, que traduit la vague actuelle de construction de bureaux et locaux d'activités dans ce secteur, apparaît comme déjà largement engagé. Paris n'apparaît plus en effet comme le seul espace tertiarié. Selon les branches d'activités le centre tertiaire identifiant le centre directionnel de la branche, soit se limite à Paris, soit s'étend sur Paris et la proche banlieue Ouest, soit se situe en proche banlieue Ouest.

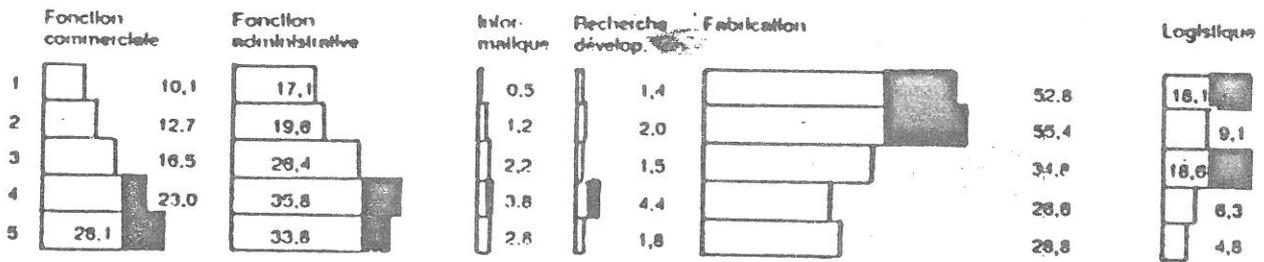
L'espace technologique d'Ile-de-France est pour les activités économiques et industrielles très généralement cantonné au quart Sud-Ouest de l'espace régional. Cette règle est d'autant mieux respectée que les activités en cause connaissent un développement important de la fonction de recherche/développement (I.I.E., construction mécanique, construction aéronautique...).

La principale exception à ce tropisme est fournie par les industries de biens intermédiaires, c'est à dire les industries chimiques, et la parachimie-pharmacie qui ont assez nettement investi la proche banlieue Nord et Est pour cette fonction.

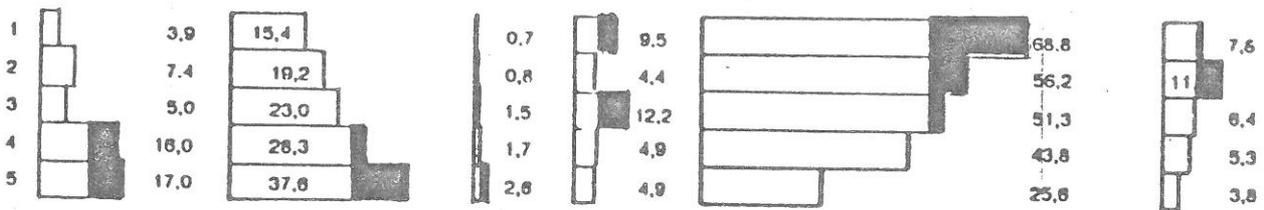
Ces analyses révèlent des occupations fonctionnelles diverses selon les branches d'activités d'un même espace régional. Mais une caractéristique demeure : la concentration, le plus souvent en zone centrale ou dans le quadrant Sud-Ouest de la région des fonctions les plus tertiariées (administratives, commerciales, et de recherche-développement ou de bureau d'études). Les espaces régionaux qui ne participent pas de cette dynamique que renforcent les restructurations à l'oeuvre (banlieue Nord-Est et espaces périphériques) dessinent une préoccupation de l'aménagement régional. La réduction de ces écarts infra-régionaux creusés par les diverses dynamiques de concentration devient un des enjeux majeurs d'une politique de localisation des activités en Ile-de-France.

Répartition de l'emploi salarié par fonction, suivant le secteur d'activité et le type de zones d'emploi

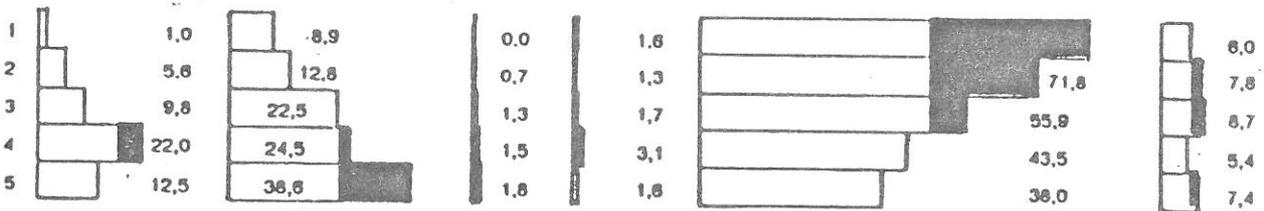
Agro-alimentaire



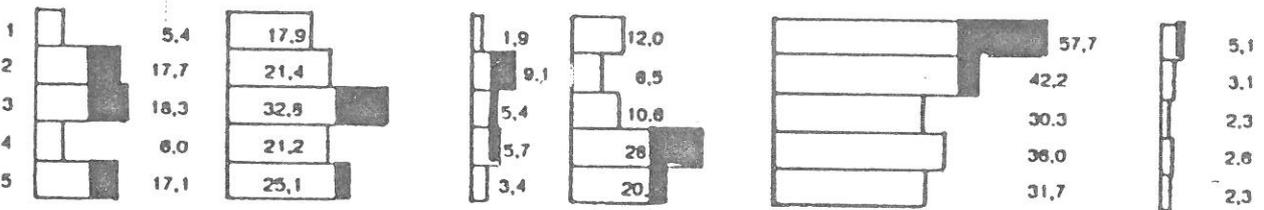
Biens intermédiaires



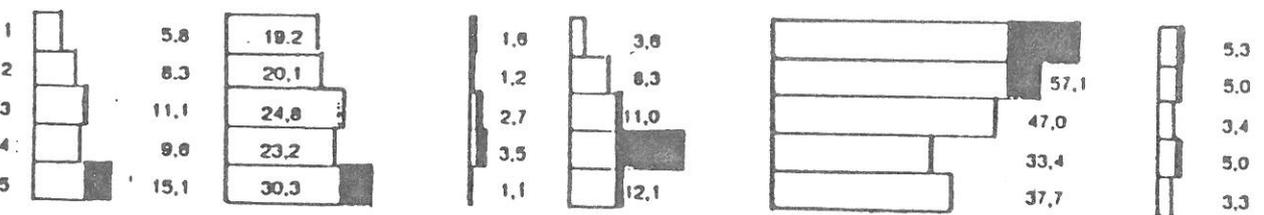
Textile et habillement, cuir et chaussure, bois et ameublement



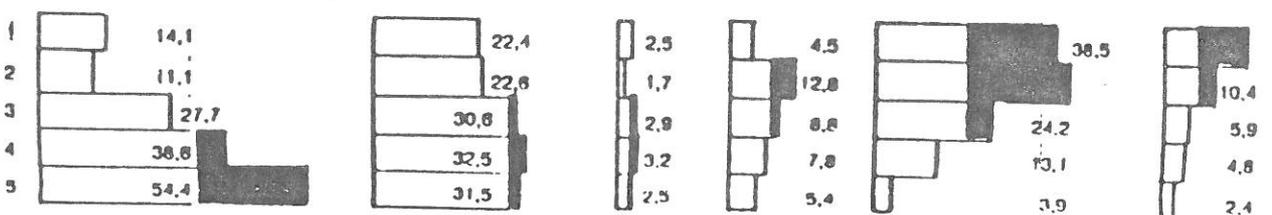
Constructions électriques et électroniques



Construction mécanique



Parachimie-parapharmacie



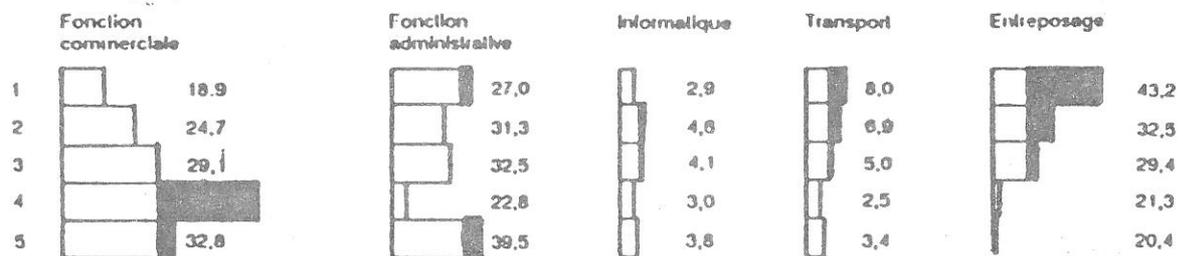
Source : Enquête Structure des emplois de 1985.

Champ : Etablissements du secteur privé de plus de 10 salariés.

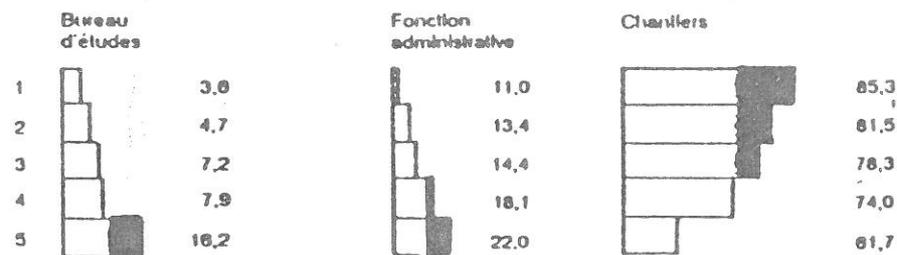
Lecture : En teinte foncée, les parts qui dépassent la moyenne régionale pour cette fonction dans ce secteur.

Répartition de l'emploi salarié par fonction, suivant le secteur d'activité et le type de zones d'emploi

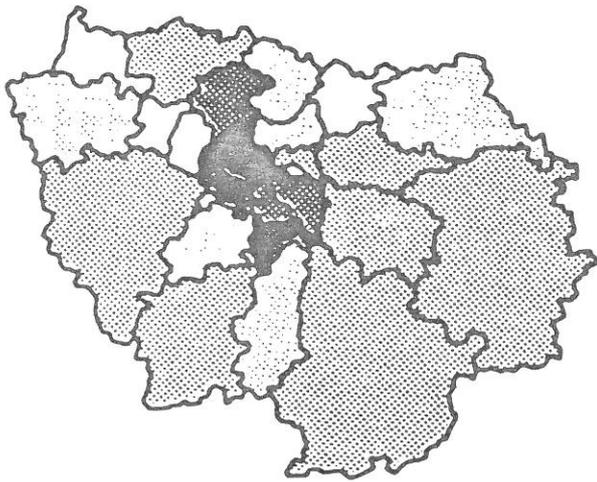
Commerce de gros



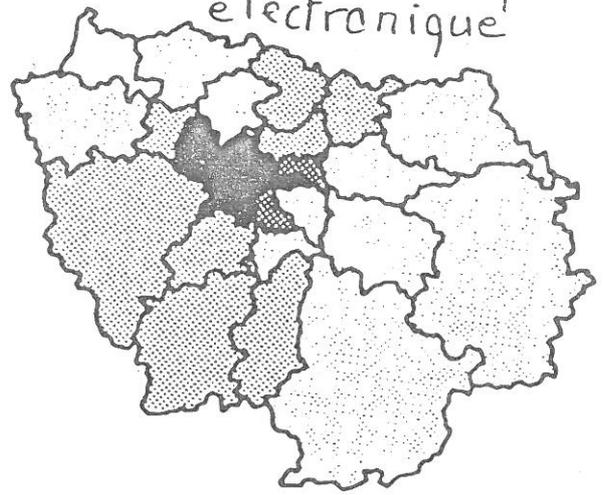
Bâtiment et travaux publics



Agro-alimentaire



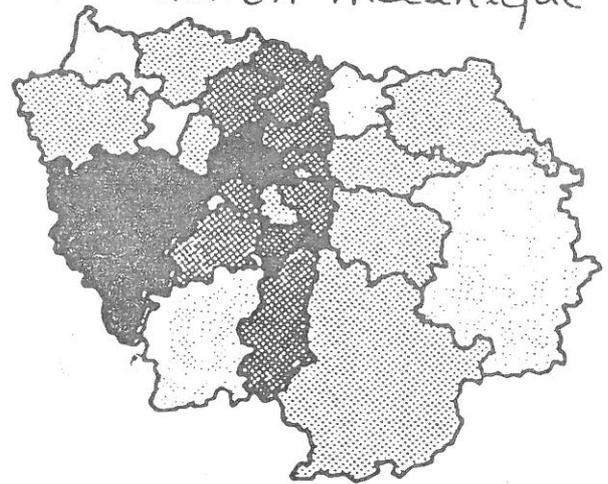
Construction électrique
électronique



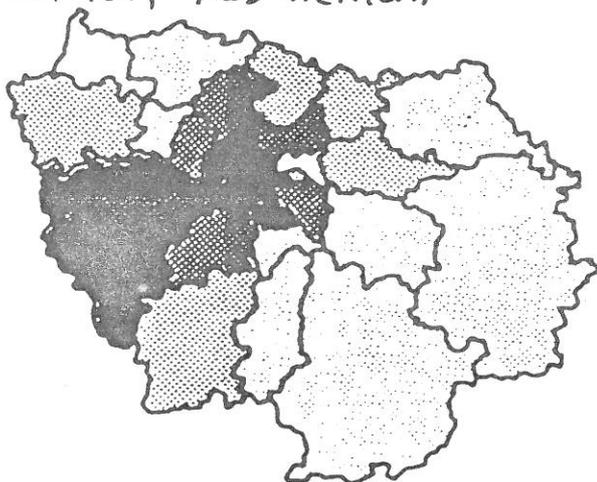
Biens intermédiaires



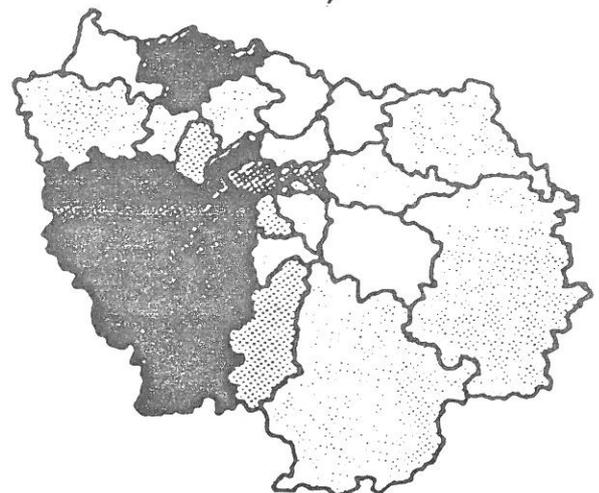
Construction mécanique



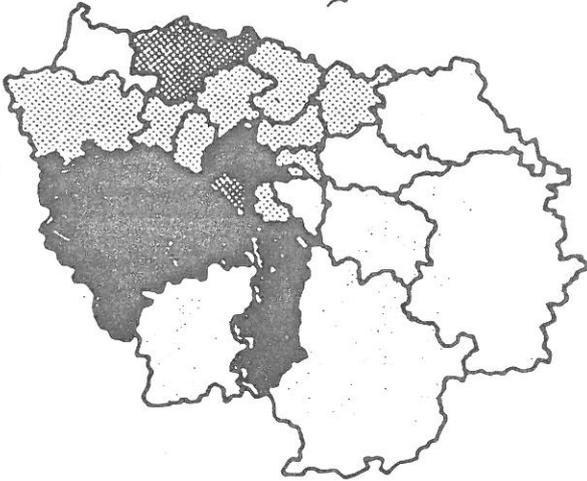
Cuir, chaussures, ameublement
textiles, habillement



Parachimie, Pharmacie



Commerce de gros



BTP

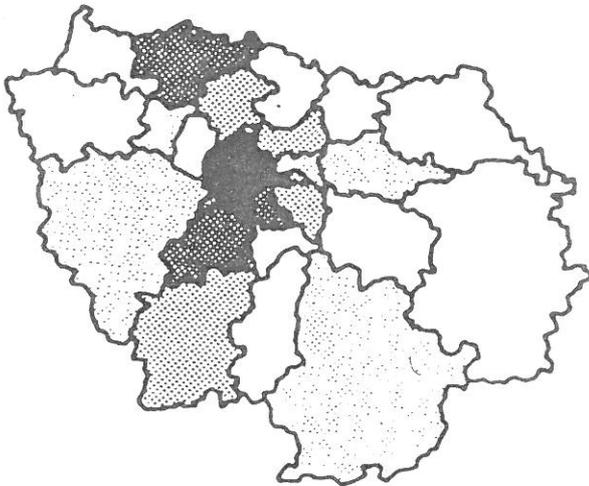
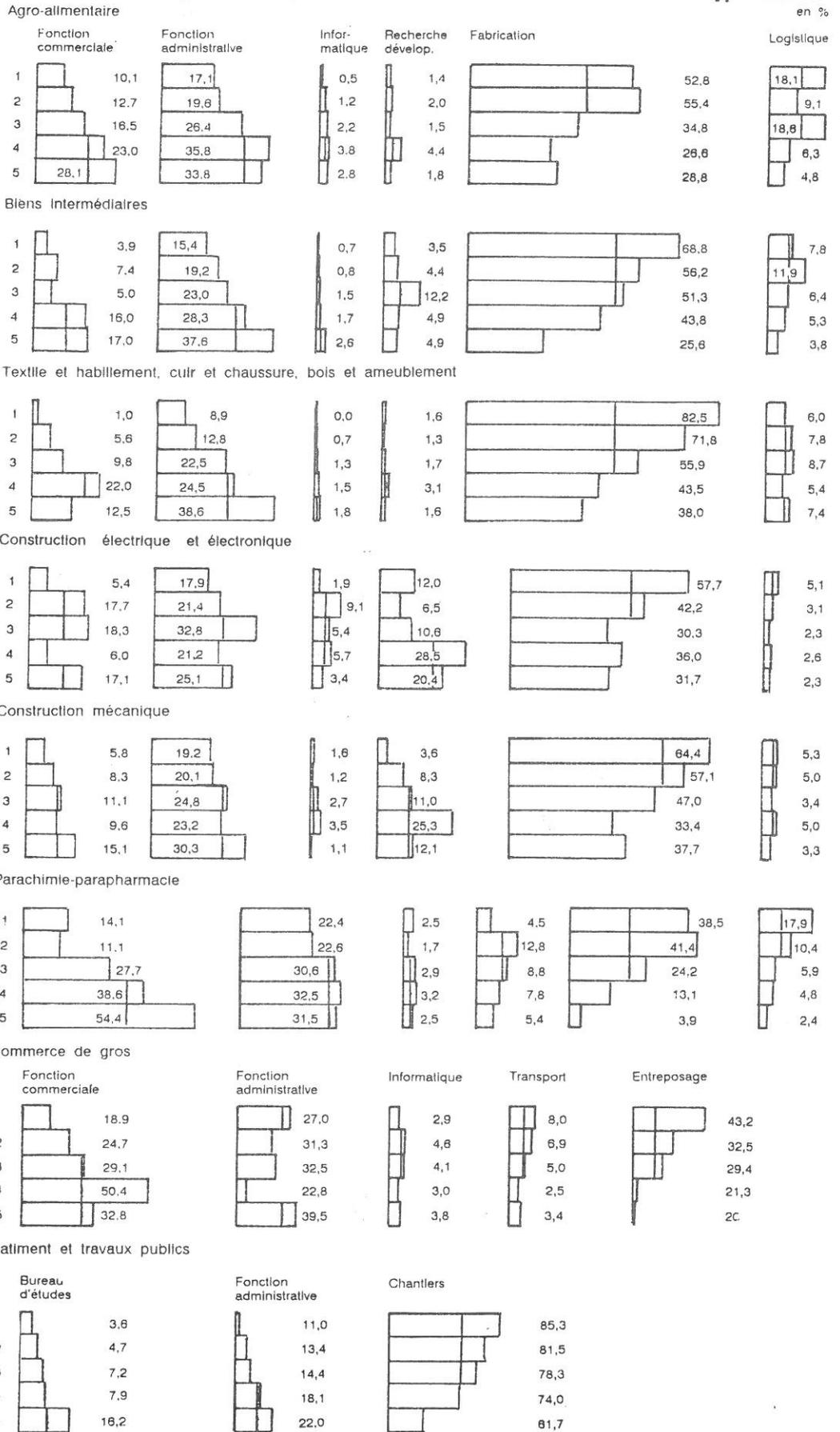


Figure 1

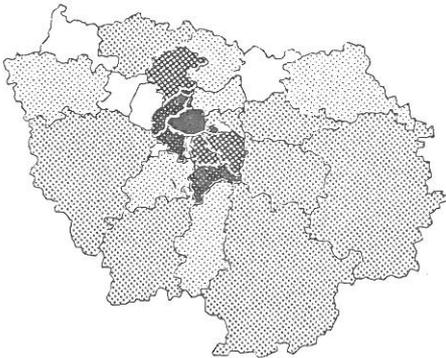
Répartition de l'emploi salarié par fonction, suivant le secteur d'activité et le type de zone



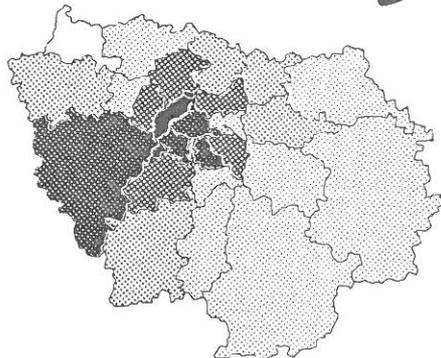
Source : Enquête Structure des emplois de 1985.
 Champ : Etablissements du secteur privé de plus de 10 salariés.
 Lecture : En teinte foncée, les parts qui dépassent la moyenne régionale pour cette fonction dans ce secteur.



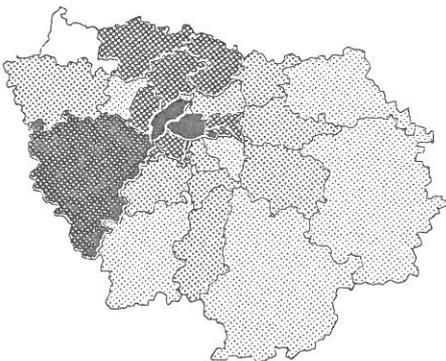
Agro-alimentaire



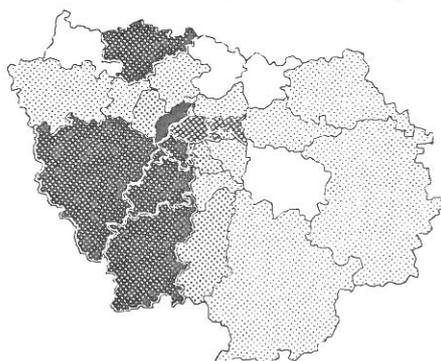
Bâtiment et travaux publics



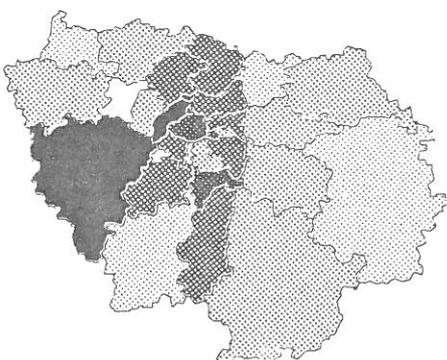
Commerce de gros



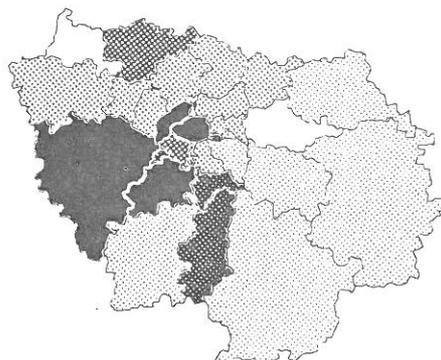
Construction électrique et électronique



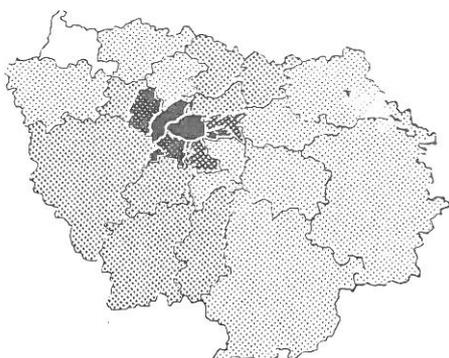
Textile et habillement, cuir et chaussures, bois et ameublement



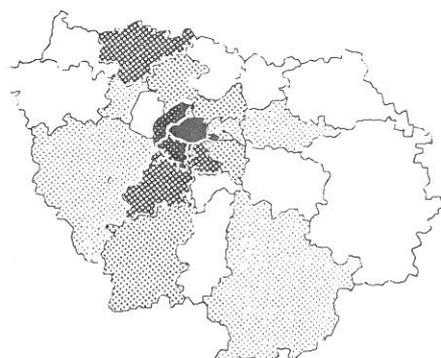
Construction mécanique



Biens intermédiaires



Parachimie-parapharmacie



LES TYPES DE ZONES

Pour chaque ensemble de secteurs d'activité, les 32 zones d'emploi de l'Ile-de-France ont été regroupées en 5 types :

- 1 Zone à fonctions logistiques (ou entreposage) et de fabrication très fortes
- 2 Zone à fonctions logistiques et de fabrication assez fortes
- 3 Zone à profil moyen
- 4 Zone à fonctions administratives et commerciales et recherche - développement fortes
- 5 Zone à fonctions administratives et commerciales très fortes
- Zone non classée (trop peu d'emplois dans le secteur)

CRIES d'ILE-de-FRANCE

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

10 Mai 89

Alain RIST

LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI A UN NIVEAU GEOGRAPHIQUE FIN

Les Enquêtes Régionales sur l'Emploi Salarié en Ile-de-France

aux 31/12/78 31/12/81 31/12/84

de la DREIF et de l'IAURIF

La connaissance de l'emploi, du chômage et de leurs tendances au niveau régional ou départemental ne peuvent suffire dans une grande région urbaine très dense comme l'Ile-de-France. L'espace régional n'est pas isotrope, et les tendances identifiables au niveau régional ne s'y expriment pas de façon indifférenciée. En-deçà du problème plus général de la prise en compte de l'espace par l'information et la modélisation socio-économiques, il s'agit d'un domaine où les conséquences pratiques sont immédiates et coûteuses. Derrière la localisation de l'emploi se profilent les besoins de transport, les infrastructures à programmer pour accéder à l'emploi, leur capacité, les besoins d'espaces urbains aptes aux modes d'usage souhaitables pour l'appareil économique. Pour des raisons de commodité, et malgré une précision parfois excessive et parfois insuffisante, c'est le niveau géographique communal qui a été retenu.

En dehors des recensements, dont la périodicité est grande, il n'y a pas de statistiques exhaustives disponibles sur l'emploi au niveau communal. Les statistiques publiées par les ASSEDIC sont annuelles et fournissent de bonnes indications - localisées pour les communes les plus importantes - sur l'évolution de l'emploi. Mais leur champ exclut la majeure partie du secteur public, pour lequel aucune source n'est disponible au niveau communal.

Il s'agit d'enquêtes auprès des établissements pour déterminer l'emploi au lieu de travail : la localisation du lieu de travail est celle de l'établissement ce qui soulève des problèmes pour les établissements multiples d'une même entreprise en raison des différences entre le rattachement administratif et le lieu de travail effectif. Elle vise à fournir une statistique communale des emplois régionaux et comptabilise donc des postes de travail par enquête auprès des employeurs. Une même personne occupant plusieurs emplois sera donc éventuellement comptabilisée plusieurs fois. Les statistiques ASSEDIC utilisent cette méthode mais le champ n'en est pas exhaustif. Des statistiques prud'hommales estiment l'emploi au lieu de résidence par enquête auprès des employeurs. Aux recensements au contraire ce sont les personnes qui sont interrogées : seul l'emploi principal est comptabilisé et sa localisation indiquée par la personne enquêtée. Mais si les recensements sont exhaustifs, l'exploitation du lieu de travail ne peut se faire que par sondage, ce qui peut poser des problèmes pour les localisations à trop faible effectif.

Les résultats des ERE ne sont donc pas directement comparables aux autres sources. Ainsi les écarts régionaux de l'ERE au 31/12/81 avec ceux du

Recensement du début de l'année suivante sont importants, quoique souvent explicables. En revanche les répartitions spatiales obtenues à partir des ERE tiennent compte de l'emploi public et couvrent donc la totalité de l'emploi salarié.

De même le maintien des nomenclatures d'activité économiques à un niveau assez fin et l'identification des établissements permettent d'extraire des informations intéressantes pour être analysées à partir de cette source. La Direction Régionale de l'Equipement l'utilise pour localiser des tendances identifiées à un niveau plus macro économique, ainsi que pour des analyses prospectives sur les besoins d'espace des activités régionales.

Une quatrième Enquête régionale sur l'emploi salarié - au 31/12/88 - est en cours de lancement suivant les modalités décrites dans la fiche ci-jointe qui sont celles des enquêtes précédentes. Une série constituée de quatre points donnant l'emploi communal en Ile-de-France sera ainsi disponible pour les études nécessitant des données localisées. Les résultats du Recensement de 1990 seront ainsi complétés d'indications sur les cheminements suivis entre 1982 et 1990.

3^{ème} ENQUETE REGIONALE SUR L'EMPLOI

1^{er} semestre 1985

Lancement de l'enquête

- Contacts avec les DDE, la Région pour le financement
- Contacts avec la Direction Générale de l'INSEE pour l'obtention du fichier des Agents de l'Etat et celui des agents communaux de petite et grande couronne au 31/12/1984.

SECTEUR PRIVE

ENQUETES DIRECTES PAR QUESTIONNAIRE

- 1/ Grandes entreprises ayant au moins un établissement de plus de 100 salariés en Ile de France.

Reprise du fichier d'établissements de l'enquête précédente et mise à jour des entrées-sorties à l'aide du fichier ASSEDIC au 31/12/84 :

- recherche des établissements de plus de 100 salariés
- regroupement des établissements par entreprise (à partir du numéro SIRET)
- recherche dans la liste des établissements comptant moins de 100 salariés de ceux qui appartiennent aux entreprises précédemment identifiées
- envoi du questionnaire

- 2/ Sociétés d'économie mixte et Entreprises Nationales

Elles relèvent du secteur public mais sont enquêtées par l'IAURIF et l'APUR quelle que soit leur taille

EXTRACTION DU FICHIER ASSEDIC

Les effectifs des établissements de moins de 100 salariés qui n'appartiennent pas au premier groupe sont extraits directement du fichier ASSEDIC au 31/12/84

RECEPTION DES QUESTIONNAIRES
VERIFICATIONS
SAISIE

BANDE DU SECTEUR PRIVE

EXPLOITATIONS

fusion

BANDE DE L'ERE

exploitations

Fascicules

demandes ponctuelles

SECTEUR PUBLIC

ENQUETES DIRECTES PAR QUESTIONNAIRE

Collectivités locales (Région, départements, ville de Paris, OPHLM...)

- envoi des questionnaires
- vérification et saisie

FICHIER DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES HOPITAUX

TRAITEMENT DE FICHIERS

- 1/ Fichier de paie des agents de l'Etat au 31/12/84

- Extraction par la DG de l'INSEE des données concernant l'Ile de France
- Extraction du sous-fichier des établissements sans adresse (INSEE)
- recherche et saisie des adresses par la DUA
- vérification par l'INSEE et intégration dans le fichier des agents de l'Etat

BANDE PROVISOIRE

Traitement par la DUA: regroupement par établissement et commune de travail, élimination des variables inutiles

FICHIER DES AGENTS DE L'ETAT

- 2/ Fichier des collectivités territoriales (INSEE et DGCL) extraction des agents communaux de petite et grande couronne, des salariés des offices de tourisme et des caisses de crédit municipal

BANDE DES AGENTS COMMUNAUX

Fusion des fichiers

BANDE DU SECTEUR PUBLIC

exploitations

INTERVENTION DE MONSIEUR O. PHILIP, PREFET DE REGION

La connaissance de l'emploi, pour les pouvoirs publics, est un problème fondamental. Je commencerai donc par remercier ceux qui ont organisé cet après-midi, car je crois que ces travaux nous seront très utiles.

Je remercierai plus particulièrement le Président de LEYSSAC et tous les rapporteurs et, bien entendu, Monsieur MALINVAUD qui a bien voulu nous faire l'honneur de présider cette séance.

C'est M. RONSAC, je crois, qui a employé le mot "paradoxe" ; c'est bien ce qui ressort de certains chiffres :

Département de Paris : 700.000 emplois de trop et le taux de chômage le plus élevé de la Région. Cela s'explique d'ailleurs ; c'est parce qu'il y a 700.000 emplois de trop que l'on a le taux de chômage le plus élevé de la Région.

Mais, avant de reprendre ce point, je voudrais relever que la Région reste privilégiée avec 22 % de l'emploi de la France pour à peine 19 % de la population, et un taux de chômage qui, depuis plusieurs années, est inférieur de deux points à la moyenne nationale. Il est certain que la région a mieux supporté la crise.

Mais, en réalité, est-ce qu'il ne s'agit pas d'une différence beaucoup plus large ? Et j'en reviens à la situation du département de Paris :

Nous n'avons pas toujours les moyens d'étudier en profondeur les statistiques, et j'ai tout lieu de penser que, parmi nos demandeurs d'emploi, il y a énormément de provinciaux : votre neveu qui habite à Bayeux s'est domicilié chez vous et il s'est inscrit comme demandeur d'emploi à l'Agence pour l'emploi de votre quartier !

Donc, nous sommes loin d'une connaissance approfondie de l'emploi ! Et combien d'étudiants sont domiciliés chez leur grand-mère, leur tante et j'en passe ; ils n'ont théoriquement pas le droit de s'inscrire dans une université et pourtant, ils sont plusieurs dizaines de milliers inscrits dans une université parisienne.

Je suis donc sceptique sur ces statistiques et je considère qu'une amélioration éventuelle du chômage en province ne résulte quelquefois que d'un moindre écart favorable, notamment dans le département de Paris et la petite couronne.

Ceci est normal et logique puisque nous avons énormément d'emplois et un taux de mobilité de l'emploi qui est considérable.

On estime à 800.000 sur 5 millions (et encore sont-ils dans les entreprises de plus de 50 salariés) le nombre de salariés qui quittent leur emploi.

Il n'est pas étonnant que ces emplois vacants tous les ans attirent beaucoup de gens qui, dans une ville de province ne trouvent rien.

Cette mobilité n'est pas sans compliquer sur d'autres plans - et certains rapporteurs y ont fait allusion - les problèmes de la Région en matière de logement et de transport.

Les dernières statistiques qui m'ont été communiquées sur les créations d'emploi en 1988, laissent supposer plutôt un certain accroissement de la différence avec la province en notre faveur, alors qu'il y avait eu une certaine stabilité ces dernières années et que l'écart avec la province s'était maintenu sans s'accroître.

Il semble qu'en 1988, nous aurions créé 1,5 % d'emplois supplémentaires contre 0,8 % en province. Si ces chiffres se confirment - je pense que les chiffres définitifs varieront de deux points au-dessus ou en-dessous de 1,5 et pour la province ils se situeront aux alentours de 0,7-0,8 % : il semble bien que 1988 marque une évolution favorable à la région.

Une connaissance de l'emploi plus approfondie est pour nous un élément essentiel dans la perspective que M. NEVEU a évoquée, celle de la mise en révision du SDAU d'Ile-de-France, du centre de l'agglomération parisienne.

L'emploi se desserre - on l'a indiqué - mais, il faut le souligner, il se desserre plus lentement que la population, de sorte que les migrations du domicile au lieu de travail augmentent.

De plus, le département des Hauts-de-Seine, actuellement, est celui qui crée le plus d'emplois ; c'est aussi celui qui perd le plus de population avec le département de Paris.

Vous voyez tout de suite que les problèmes de transport se compliquent.

Là encore, nous avons besoin d'une connaissance aussi précise que possible de tous ces éléments et de leurs variations.

Il faut ajouter que les Franciliens sont sans doute (et même certainement) plus actifs que les provinciaux : au recensement de 1982, 49 % d'actifs contre 43 % pour l'ensemble du territoire - ce qui représente 42 % pour la province - depuis, l'écart s'est accentué.

Autre signe d'une activité différente, peut-être plus intense : les horaires réduits, les temps partiels sont moins répandus qu'en province.

Enfin, la qualification est beaucoup plus forte à tous égards, ce qui ne veut pas dire que l'Ile-de-France soit homogène du point de vue de l'emploi.

On a souligné le problème est-ouest. C'est sans doute autant, sinon plus, un problème centre-périphérie.

Tout ceci nous donne une dynamique de l'agglomération parisienne qui, face à une construction très insuffisante de logements (c'est un autre sujet que je ne traiterai pas, car ce serait trop long) entraîne des migrations alternantes dont le nombre ne peut qu'augmenter dans les conditions actuelles ; donc, les difficultés de transport ne sont pas près de s'arranger, sauf en changeant les législations, mais c'est là un autre domaine.

Pour toutes ces raisons, en accord avec nos partenaires, dans le contrat Etat-région nous avons prévu la création d'un observatoire régional de la formation et de l'emploi. Je souhaite qu'en raison de nos caractéristiques cet observatoire cherche à mieux connaître des secteurs mal connus, cherche à localiser les emplois à un niveau plus fin que le département, cherche à relier autant que faire se peut la formation à l'emploi ; enfin cherche (et là aussi autant que faire se peut) à connaître la relation entre le domicile et la recherche de l'emploi.

Dans ces domaines, le CRIES a recommandé à la direction régionale du travail et de l'emploi, de réaliser une analyse des métiers d'avenir et je suis tout à fait favorable à cette suggestion car je crois qu'il va falloir contrôler cette situation, l'assumer, se retourner vers la province pour lui offrir des emplois.

On ne peut pas lutter contre les réalités ; plutôt que de tomber dans une politique consistant à répéter que l'on va déplacer des emplois à Romorantin - ce qui est une excellente intention mais que nous ne réussissons que peu - il nous faut assumer la situation.

Le CRIES, Monsieur le Président, pourrait peut-être, assez rapidement, d'ici la fin de l'année en tout cas, conduire une étude de faisabilité débouchant sur des propositions de travail à faire à l'observatoire régional qui ne sera opérationnel qu'au début de l'année prochaine. Cela peut poser des problèmes de moyens mais je suis tout disposé à les examiner avec nos partenaires de la Région.

En terminant, je voudrais rendre hommage au travail qui a été réalisé par le CRIES, sous l'égide du Comité Economique et Social de la Région d'Ile-de-France qui, je crois, présente un bilan positif, qui a très largement déblayé le chemin vers la recherche de cette meilleure connaissance de l'emploi dont je parlai.

Je vous remercie.

M. MALINVAUD : merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Vous avez apporté le témoignage de nos responsabilités ; vous nous avez fait apparaître des perspectives et à la fin de votre intervention, vous avez dit que l'Etat était prêt à aider la Région dans sa recherche de moyens ; c'est une chose que, sans doute le président du CRIES a bien entendu. Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

DEBAT

QUESTION 1 : M. MALINVAUD : M. NEVEU vous nous avez présenté une analyse fouillée des fonctions principales à l'intérieur des entreprises industrielles, et de quelques secteurs voisins :

"Vous nous avez bien dit que vos résultats faisaient apparaître une certaine confirmation de l'image traditionnelle de la répartition des emplois à l'intérieur de la région. Cette image traditionnelle provient de l'exploitation de statistiques moins détaillées, d'études faites sur la base de la spécialisation des établissements - Le secteur d'activité économique des établissements est généralement retenu ou encore, dans le recensement, la qualification professionnelle des personnes -
Pouvez-vous nous dire, d'une part, quelle est la corrélation avec ce que nous obtenions par ces procédés et, d'autre part, quelles sont les découvertes par rapport à ce que l'on savait déjà ?"

REPOSE - M. NEVEU : Effectivement, j'ai aussi mené, à partir des niveaux de qualification des emplois, une investigation qui permet d'affiner l'étude puisque les emplois sont classés selon la nomenclature traditionnelle : cadres, professions intermédiaires, techniciens, employés, ouvriers qualifiés ou non qualifiés, etc...

Je me suis alors aperçu qu'il existait une certaine corrélation avec le premier type d'approche : l'examen des niveaux de qualification conduit également à mettre en opposition les secteurs d'activité où la fonction tertiaire prédomine et ceux où prévalent les activités de production et de logistique.

Néanmoins, à l'intérieur de ces catégories d'espaces (tertiarisés ou peu tertiariés) on trouve des différences selon que l'on analyse les niveaux de qualification ou les fonctions à l'intérieur des établissements ; dans les espaces marqués par l'importance des fonctions productives, la production peut relever d'une main-d'oeuvre plus ou moins qualifiée. Donc une approche fine peut faire apparaître des différences mais aussi des précisions par rapport aux approches traditionnelles.

QUESTION 2 : M. RAISSE (délégation régionale ANPE) - sur la localisation des emplois, vous n'avez pas évoqué les villes nouvelles en Ile-de-France

REPOSE - M. NEVEU : les villes nouvelles sont une réussite dans la mesure où le succès quantitatif de l'emploi se double d'un succès qualitatif lié aux types d'activités qui s'y implantent. Les activités en villes nouvelles se différencient de celles des espaces immédiatement environnants, en ce sens que les fonctions tertiariées par nature plus nobles et en développement dans les entreprises actuellement y sont mieux représentées.

Néanmoins les villes nouvelles ne font pas partie des catégories d'espaces les plus modernes, dans la mesure où une bonne partie de l'emploi qui s'y implante provient à la fois d'un desserrement d'activités traditionnelles ayant quitté la proche banlieue et de la création brute de nouvelles activités. De ce fait, l'emploi en ville nouvelle est un amalgame d'activités modernes et classiques.

- **M. MALINVAUD** : Ces caractères que vous décrivez sont liés à l'aspect nouveauté des villes nouvelles ; c'est quelque chose que l'on crée et qui doit donc aller en se développant. Je pense que l'on faisait davantage référence à la possibilité, dans le cadre des villes nouvelles, d'avoir de moindres migrations.

- **M. RONSAC** : concernant l'équilibre habitat-emploi ;

Il y a lieu de distinguer deux groupes parmi ces villes nouvelles :

- * d'une part, Evry-Cergy qui ont un taux d'emploi équilibré qui a atteint pour Cergy et dépassé pour Evry, l'unité ;
- * d'autre part les trois autres, Saint Quentin en Yvelines, Marne la Vallée et Melun Sénart qui sont loin de cet équilibre, 0,7 - 0,8 et peut-être un peu plus maintenant mais ce n'est certainement pas l'unité.

Cependant en matière de migrations alternantes, il faut se garder d'employer les termes "succès" ou "échec" car, voilà ce qui se passe :

prenons l'exemple de Cergy : on a des créations, aussi bien de logements que d'emplois. On pourrait donc penser -puisque par surcroît c'est l'une des deux villes qui atteignent l'équilibre- qu'il y a diminution des migrations alternantes. Or, 50 % des emplois sont occupés par des gens extérieurs à Cergy.

Il faut vraiment se garder de toute façon mécanisée d'estimation ; c'est un succès, effectivement, d'un certain point de vue mais il faut se garder de penser que cela supprime des migrations alternantes.

- **M. ROSSIGNOL** : sur ce point des migrations alternantes, il est vrai qu'il faut limiter les problèmes causés par les embouteillages. A titre d'anecdote, on peut se rappeler un best seller de l'Américain ALPHENDHOFER qui s'ouvrait sur la description d'un homme qui travaillait à 200 kilomètres de chez lui et qui utilisait l'avion pour se rendre sur son lieu de travail. Bien entendu, il s'agit là d'un cas extrême destiné à faire percevoir le fait que dans une société moderne la communication, les déplacements sont un des éléments importants du dynamisme économique. Nous en sommes là dans la région Ile-de-France ; après tout, ce pourrait être, du point de vue de l'étude que l'on applique aux villes nouvelles, le plus grand succès avec un taux d'emploi de 0,7.

Nous avons passé la seconde partie de cette journée à sentir les problèmes que cela posait ; c'est un point sur lequel il faut être particulièrement prudent dans les formulations que l'on emploie, et même si cela pose des problèmes à l'administrateur, à l'aménageur, il faut bien concevoir que dans une région comme la nôtre si nous voulons qu'elle reste dynamique, les déplacements resteront un élément important de la vie quotidienne.

QUESTION 3 : en rapport avec ce problème des migrations alternantes, on a constaté à travers les recensements de 1968 et 1975 et sans doute aussi celui de 1982, une diminution du taux d'emploi sur place. On peut effectivement penser que cela est dû au fait que le système productif de la région Ile-de-France s'est recomposé de manière brutale depuis une dizaine d'années notamment, la recomposition spatiale provoquant une accélération de la dissociation entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Avec la stabilisation et la recomposition actuelles on peut peut-être espérer à un horizon relativement proche, une remontée du taux d'emploi sur place.

Au vu des travaux que vous avez réalisés vous est-il possible de valider cette hypothèse ou, au contraire, de l'infirmier ?"

REPONSE - **M. DESPLANQUES** : je ne crois pas que l'on puisse tester cette hypothèse ; on constate effectivement une augmentation du volume des migrations alternantes, mais les durées moyennes de transports restent stables. L'amélioration porte sur la rapidité des transports ce qui va dans le sens de mouvements plus nombreux.

Le second facteur qui tend à multiplier le volume des migrations alternantes est la montée des qualifications ; les cadres, d'une manière générale, acceptent ou choisissent des déplacements domicile-travail plus longs que les ouvriers. C'est une observation fréquente. Les recensements de population font apparaître des différences sensibles entre les cadres et les ouvriers. Etant donné la montée des qualifications, on peut s'attendre effectivement à ce que certains acceptent de se déplacer plus facilement.

M. BONSAC : ainsi que M. DESPLANQUES l'a fait, il convient de distinguer la durée des migrations alternantes des distances parcourues. Aucun indice ne permet de prévoir une stabilisation de l'augmentation moyenne de la longueur des migrations alternantes.

Sur une zone de référence donnée on constate - et des études sur la France entière l'ont confirmé (en Lorraine par exemple) - une tendance à une augmentation du pourcentage des migrations alternantes ; il ne s'agit pas d'un phénomène proprement francilien.

M. RIST : quand on s'intéresse aux chiffres identifiant les localisations, il apparaît que les composants de la mobilité géographique de l'emploi sont très variés et comportent des fluctuations extrêmement importantes dans les années récentes. Il y a lieu de penser que les composantes de la mobilité géographique du logement suivent des rythmes assez différents. Compte tenu de cela, il y a des incertitudes sur le fait de savoir si la vitesse de circulation de l'emploi dans les territoires que l'on observe en ce moment est stable ou si elle tend vers un maximum. Là-dessus je n'ai pas d'idée et en tout état de cause les activités d'habitat et d'aménagement ont probablement tendance à ralentir la circulation au niveau du logement.

Tout cela est évidemment très qualitatif ; mais c'est ce que l'on a observé, contrairement aux conclusions de certaines études portant sur l'Essonne et certains bassins d'emploi et qui faisaient apparaître que les bassins très anciens et très stables du point de vue de leurs activités avaient des zones d'attraction plus récentes que les bassins récents ou en forte croissance ; ceci portait à dire qu'au bout d'un certain temps l'habitat finissait par se rapprocher de l'emploi. Mais ces bassins sont, en général, les moins dynamiques ? Peut-on dire qu'on va retomber sur une situation de ce genre ? Cela me paraît aujourd'hui assez improbable.

CLOTURE DU DEBAT : M. de LEYSSAC : les différentes questions que vous avez posées pendant les deux plages réservées au débat, montrent que le CRIES a encore du travail dans le domaine de l'emploi.

Il me reste à remercier vivement les intervenants pour leurs exposés et leurs réponses aux questions ; à remercier le Préfet de Région pour l'intérêt qu'il porte aux travaux du CRIES.

J'ai bien noté les missions que vous venez de lui assigner pour les mois qui viennent.

Enfin, je remercie M. MALINVAUD pour avoir accepté de présider et d'animer cette journée avec toute la compétence que chacun lui connaît.

CRIES D'ILE-DE-FRANCE

CONNAITRE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

10 Mai 1989

BIBLIOGRAPHIE ET PUBLICATIONS

Publications périodiques sur l'emploi

- ANPE Ile-de-France

- . Le marché du travail et l'activité de l'ANPE en Ile-de-France (mensuel)

- DRTE

- . Horizons Ile-de-France

Cette publication mensuelle prend la suite de Marché du travail en Ile-de-France.

- . Des numéros spéciaux remplacent l'ancienne publication Travail et emploi en Ile-de-France.

- GARP

- . Bulletin mensuel
- . Effectif des salariés au 31 décembre (annuel)

- INSEE

- . Taux de chômage (trimestriel)
- . L'emploi au 31 décembre (annuel)
(dossiers Ile-de-France)
- . Enquête sur l'emploi Ile-de-France (annuel)
(dossiers Ile-de-France)

Articles et autres publications sur l'emploi en Ile-de-France

INSEE

INSEE PREMIERE N° 8 février 1989

- . L'emploi régional et sectoriel au 31.12.1987

INSEE PREMIERE N° 10 mars 1989

- . Où frappe le chômage ?
- . Les taux de chômage régionaux nationaux, régionaux et départementaux.

Ile-de-France à la page n° 19 décembre 1988

- . Emploi + 40 000 en 1987

Ile-de-France à la page n° 20 janvier 1989

- . L'emploi salarié dans les départements d'Ile-de-France en 1987

Aspects économiques de l'Ile-de-France N° 17 février 1987

- . P. BESSY
L'emploi se disperse, l'habitat encore plus
- . J.B. CHAMPION
L'emploi salarié de 1967 à 1968

. P. JULIEN

- Les salariés franciliens sont de plus en plus mobiles

Aspects économiques de l'Ile-de-France N° 20 février 1988

- . G. ANO, G. DESPLANQUES
Des emplois précaires moins répandus en Ile-de-France
- . A. VAN RUYMBEKE
Les métiers du tertiaire gagnent l'industrie
- . G. ANO
Précarité : le lot des ouvriers et des employés

Regards sur l'Ile-de-France N° 2 juillet 1988

- . G. DESPLANQUES
Forte activité féminine dans l'agglomération parisienne
- . G. ANO, N. DUVAL
Moins de temps partiel qu'en province

Regards sur l'Ile-de-France N° 3 novembre 1988

- . G. DESPLANQUES
Emploi, chômage, population active : tout a augmenté en 1987
- . J. LAVERTU
Emploi salarié : la part de l'Ile-de-France ne diminue plus

IAURIF

Paris IAURIF 1987

. J.J. RONSAC, D. LEVEQUE

Géographie de l'emploi et du déséquilibre actifs-emplois en Ile-de-France : évolution 1975-1982

Les cahiers de l'IAURIF N° 84 mars 1988

. J.J. RONSAC

Géographie des déséquilibres

. C. RAULT

Modes d'emploi pour l'emploi

Les stratégies de développement d'un bassin d'emploi

Etudes sur l'emploi et l'économie

n° 2 novembre 1989

. M. GAUTHIER et H. GOUT

L'emploi non salarié régional et départemental

. Evolutions et perspectives

N°3 - Hypothèses régionales et départementales sur l'emploi en Ile-de-France

N° 6 - Les groupes socio-professionnels : analyse et évolution (1975-1987)

IAURIF - DREIF

Troisième enquête régionale sur l'emploi (1.1.1985)

. Fascicule 1 - Principaux résultats et comparaison entre les trois enquêtes (79, 82, 85) juin 1987

. Fascicule 2 - Résultats par communes juin 1987

. Fascicule 3 - Résultats par activité collective octobre 1987

. Fascicule 4 - Secteur privé décembre 1987

. Fascicule 5 - Secteur public décembre 1987

LAURIF - INSEE

- . J.J. RONSAC et P. BESSY
Zones d'échanges habitat-emploi
Contours en 1982 et évolution 1975-1982

DREIF 1988

- . A. NEVEU ; P. ZEMBRI
Les migrations attenantes en Ile-de-France : des comportements sociaux différenciés dans un espace polarisé

DRTE

Articles parus dans Travail-emploi en Ile-de-France N° 15 novembre 1988

- . C. GONZALES
le coût des politiques de l'emploi en 1984-1985
- . D. MARTINELLI
Le chômage des immigrés
Les aides à l'emploi, leur impact en Ile-de-France

GARP

- . Effectifs des salariés au 31.12.1986
- . Les départements et les villes nouvelles

AUTRES

- . P. BECKOUCHE
Les structures de l'emploi en Ile-de-France : essai de classification fonctionnelle et exploitation de l'enquête structure des emplois, STRATES, Paris 1987